

CONSEIL MUNICIPAL

Il est 18h30 lorsque M. J.-C. BRULHART,  
président, ouvre la séance.

**Sont présents** : Mmes et MM. E. BALLAMAN, J. BALLAMAN, P. BOCCARD,  
Y. BOCCARD, G. BORDRY, J.-C. BRULHART,  
M. CHAMBERS, J. CHARPIER, C. DESPOND, J.-M. DEVAUD,  
K. DÖRIG, P. DOUDIN, M. DUMALLE, R. ECUYER,  
J.-F. GIRARDET, M. GIRARDET, P. HAMANN,  
J.-P. HULLIGER, K. ISWALA, A. JIMENAY,  
J.-P. KIRSCHMANN, Y. LE CHEVALIER DE PREVILLE,  
C. MASTOURA, J.-P. MOURARET, J. REVILLET,  
D. SCHWEIZER, L. TREMBLET, J.-C. WYSS et  
L. ZWICK-MERCHAN.

**Sont excusés** : Mme et M. FEUSIER et TSCHUDI

MM. J.-C. DUCROT, maire, M. R. SANSONNENS et Mme M. BOGET, conseillers administratifs, assistent à la séance.

\* \* \*

**ORDRE DU JOUR** :

1. Assermentation de M. Chadli Mastoura, socialiste, en remplacement de Mme Patricia Di Santolo, démissionnaire.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2007.
3. Communications du Bureau.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Parlement des jeunes.
6. Délibération relative au projet de plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit sur le territoire communal (projet No 19/2007).
7. Délibération relative à une demande de crédit de **CHF 1'600'000.-** destinée à la mise en séparatif du collecteur communal sur le tronçon de la route de Meyrin faisant l'objet de la réalisation de la tranchée couverte de Meyrin-Village (projet No 21/2007).

8. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'210'000.-** destiné à financer le remplacement de sept véhicules et engins pour les besoins du service de l'environnement (projet No 06a/2007). **Rapport de la commission de l'environnement** (M. Boccard, R).
9. Délibération présentée par M. Devaud, groupe des démocrates-chrétiens, relative à une demande de crédit de **CHF 50'000.-** destiné à la réalisation d'un mandat d'expertise du tracé du TCMC sur le territoire de Meyrin et d'étudier en outre les différentes variantes de tracés nord (tracé officiel, variante OCM, variante AHVM/Citrap) (projet No 20/2007). **Rapport de la commission des transports** (M. Tremblet, DC).
10. Délibération relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2006 (projet No 15a/2007). **Rapport de la commission des finances** (M. Iswala, S).
11. Délibération relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2006 (projet No 16a/2007). **Rapport de la commission des finances** (M. Iswala, S).
12. Délibération relative à l'approbation du rapport de gestion 2006 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement) (projet No 18a/2007). **Rapport de la commission des finances** (M. Iswala, S).
13. Délibération relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2006 de la Fondation Nouveau Meyrin (projet No 17/2007).
14. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 383'500.-** destiné à financer le renouvellement et l'achat de matériel et logiciels informatiques, d'une machine de mise sous pli et de systèmes d'encaissements électroniques (projet No 12a/2007). **Rapport de la commission d'information et communication** (M. Iswala, S).
15. Rapport de la commission d'aide au développement (Mme Girardet, Ind.).
16. Rapport du délégué au comité du centre de loisirs (Maison Vaudagne) (M. Iswala, S).
17. Rapport de la déléguée à la commission consultative des Aînés (Mme Zwick-Merchan, AdG).
18. Rapport des déléguées à la commission consultative du Fonds d'art contemporain de Meyrin (Mmes Janine Revillet, S, et Yolande Boccard, DC).
19. Projets de résolutions.
20. Projets de motions.
21. Propositions individuelles.
22. Questions.

1. **Assermentation de M. Chadli Mastoura, socialiste, en remplacement de Mme Patricia Di Santolo, démissionnaire**

Il est procédé, entre les mains de M. Brulhart, président, à l'assermentation de **M. Chadli Mastoura**, remplaçant Mme Di Santolo, démissionnaire.

**M. Mastoura** prend place à la table du Conseil.

*(Applaudissements)*

\* \* \*

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2007**

Il n'y a pas de remarque et ce procès-verbal, mis aux voix par **M. Brulhart**, est **APPROUVE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

\* \* \*

3. **Communications du Bureau**

En préambule, il est discuté de la convocation d'une commission d'urbanisme traitant de Cointrin le mercredi 30 mai prochain en lieu et place d'une commission de l'environnement.

Il est ensuite donné lecture des courriers suivants :

a) Lettre adressée à M. Ducrot par le Conseil d'Etat le 9 mai 2007 :

**Concerne : Fonds d'équipement communal – Fondation du stade de Genève**

*Monsieur le Maire,*

*Votre lettre du 9 mars 2007 ainsi que la lettre collective annexée, signée par 21 conseillers municipaux de votre commune, ont retenu notre meilleure attention.*

*Notre Conseil prend acte des appréciations énoncées par lesdits conseillers municipaux mais n'entend pas polémiquer sur l'interprétation du vote des électeurs de la Ville de Genève qui ont exprimé leur refus d'accorder un crédit de CHF 2'500'000.- à la Fondation du stade de Genève le 24 avril 2005, crédit qui aurait grevé le budget de la Ville de Genève.*

*La contribution accordée par le Fonds d'équipement communal à la Fondation du stade de Genève, par prélèvement sur le montant destiné à des prestations cantonales, conformément aux articles 1 alinéa 2 et 7 alinéa 4 des statuts du FEC, résulte d'une démarche différente.*

*Comme relevé par ailleurs, il appartiendra aux juridictions saisies de se prononcer sur la légalité de cette opération, qui, en ce qui nous concerne, est parfaitement conforme au droit.*

*D'ailleurs, le Tribunal fédéral vient de déclarer irrecevables deux recours interjetés contre cette procédure.*

*Nous vous remercions de bien vouloir porter à la connaissance des conseillers municipaux intéressés le contenu de la présente.*

*Veillez croire, Monsieur le Maire, à notre considération distinguée.*

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

*Le chancelier :  
Robert Hensler*

*Le président :  
Charles Beer*

b) Lettre envoyée à M. Brulhart le 9 mai 2007 par MM. Girardet et Hulliger :

*Concerne : **campagne électorale en vue de l'élection au Conseil administratif de Meyrin, dépôt d'une plainte pénale auprès du Procureur général contre le Conseil administratif de Meyrin***

*Monsieur le président du Conseil municipal,  
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,*

*Nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance du communiqué de presse tel que nous l'avons diffusé ce jour :*

*1. "Le Tribunal administratif a statué dans l'urgence le vendredi 27 avril 2007 et a rejeté la requête de mesures provisionnelles de Messieurs Girardet et Hulliger demandant le report des élections administratives de la Commune de Meyrin.*

*Messieurs Girardet et Hulliger se plient à cette décision et renoncent aux conclusions de leurs recours par lesquels ils requéraient **l'annulation des votations du 29 avril 2007**, considérant cette mesure trop tardive et par conséquent impopulaire.*

*Ils relèvent pour le surplus que dans son arrêt sur mesures provisionnelles, le Tribunal administratif, dans ses conclusions, souligne déjà les irrégularités commises par le Conseil administratif de la Commune de Meyrin, irrégularités pouvant avoir influencé le vote des Meyrinois lors des élections du 29 avril dernier, tout en portant un grave préjudice à leur honneur ainsi qu'à leur réputation de sérieux dans l'exercice de leur mandat de conseillers municipaux.*

*Ils persistent dès lors dans leur conclusions consistant à constater le caractère illicite de la démarche du Conseil administratif de Meyrin.*

- 2. Ils maintiennent également leur plainte pénale contre ce même Conseil administratif qui a réagi de manière arbitraire et disproportionnée à la diffusion de leur flyer électoral. En distribuant "une Information officielle à la population" sous la forme d'un "tous-ménages" à en-tête officielle, le Conseil administratif a cloué au pilori Messieurs Girardet et Hulliger en les accusant, à tort et sans précaution, de mensonges et de calomnies, déclarant de surcroît qu'une plainte pénale était déposée auprès du Procureur général (ce qui n'est, semble-t-il, toujours pas le cas à ce jour !). Ces affirmations, relayées par la presse, ont porté à ces deux candidats au Conseil administratif un grave préjudice, puisqu'ils subissent depuis lors des agressions verbales et écrites violentes de la part de certains Meyrinois, influencés par les assertions du Conseil administratif, agressions touchant aussi bien à leur vie privée que professionnelle.*

*L'autorité communale les a déclarés coupables sans les avoir contactés au préalable. Messieurs Girardet et Hulliger regrettent qu'un débat public n'ait pas pu avoir lieu, le Conseil administratif ayant préféré se placer dans l'illégalité en abusant de son pouvoir, plutôt que d'organiser un débat contradictoire dans le cadre normal de la campagne électorale.*

*En annonçant officiellement, de manière erronée, qu'une plainte pénale était déposée, et en traitant également Messieurs Girardet et Hulliger de menteurs, le Conseil administratif a trompé intentionnellement les Meyrinois dans le but de nuire à leur réputation et à leur honneur.*

*Messieurs Girardet et Hulliger réclament dès lors réparations ainsi qu'une réhabilitation par voie de justice." fin du communiqué de presse.*

*Lors de notre demande de recours auprès du tribunal administratif, ce dernier s'est tourné vers les autorités cantonale et communale afin de leur demander un préavis. Le Canton s'est basé sur le fait que peu d'électeurs auraient pu être influencés par l'avis officiel de la commune, argumentant que plus de 3'500 bulletins étaient déjà arrivés au service des votations. Cette affirmation est erronée puisque l'avis de la commune a été diffusé le vendredi 20 avril, soit 9 jours avant le scrutin, que la Tribune de Genève en avait fait ses choux gras dans son édition du samedi 21 avril, annonçant que la commune avait porté plainte. Or en date du 20 avril, selon un rapport du service des votations, 1'054 bulletins lui étaient parvenus, ce qui veut dire que les 3'878 bulletins enregistrés dès le lundi 23 avril ont pu être influencés soit par "l'information officielle de la Commune", soit par l'article de la Tribune de Genève.*

*N'ayant commis aucun des délits dénoncés publiquement par le Conseil administratif et persuadés d'avoir agi dans la liberté et le respect des règles communément appliquées dans le cadre d'une campagne électorale, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de croire à notre souci de faire vivre la démocratie sans pression, ni menace, au sein de notre belle commune de Meyrin."*

Jean-François Girardet

Jean-Philippe Hulliger

**M. Brulhart** précise qu'il ne veut pas ouvrir le débat au sujet de ce courrier étant donné qu'une procédure pénale est en cours et qu'il s'agit de la laisser aller à son terme.

c) Lettre envoyée par M. Girardet à M. Brulhart le 13 mai 2007 :

**Concerne : renoncement à l'élection de M. Jean-François Girardet, conseiller municipal AIM pour la législature 2007-2011**

*Monsieur le Président du Conseil municipal,  
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,  
Chers Amis,*

*Par la présente, je tiens à vous informer par écrit de mes intentions concernant la prochaine législature 2007-2011. Contrairement à ce qui a été annoncé dans le dernier journal "Meyrin-Ensemble", je ne "claque pas la porte du Conseil municipal", car je la maintiens intentionnellement bien ouverte pour y laisser entrer mon épouse Myriam Girardet, qui saura reprendre dans un autre style les mêmes questions restées sans réponse à ce jour. Disons simplement que je prends un peu de répit... De toutes manières, les débats du Conseil municipal ne sont jamais à "huis clos" et resteront toujours ouverts à la population, le véritable souverain, faut-il le rappeler !*

*Cette population m'a élu à cinq reprises à la fonction de conseiller municipal et je la remercie pour cette responsabilité et cette confiance partagées. Tout au long de mon mandat, j'ai eu à cœur de veiller à être prioritairement à l'écoute du bon sens populaire et de ses requêtes. C'est la principale motivation de mon action, celle d'un profond respect de nos institutions démocratiques plaçant aux premiers plans l'écoute, le dialogue et le débat, dans l'intérêt général, avant toutes autres considérations particulières, privées ou professionnelles.*

*Je n'abandonnerai jamais cette vision de notre démocratie ; tenter de l'étouffer et de me réduire au silence n'a pour seul effet que de m'encourager à persévérer dans cette direction. Les exécutifs (cantonaux et communaux) prennent trop de pouvoir et je me dois de vous rappeler en ces circonstances que c'est le Conseil municipal qui devrait exercer de toutes ses forces son pouvoir de juste représentant du peuple. Le jour où l'exécutif acceptera de se soumettre aux directives votées et à conduire l'administration dans la direction montrée par le Conseil municipal, la confiance sera enfin rétablie. Malheureusement, au cours de cette dernière législature, nous avons dû maintes fois constater combien ce principe démocratique simple et fondamental était bafoué. Pour mémoire, je citerai Cointrin, Caillat, le TCMC, le Parking du Centre commercial, l'Undertown, le Vivarium, la tribune du foot, le boulodrome, la patinoire, la salle omnisports, etc.*

*Vous l'aurez constaté, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, je ne suis pas encore politiquement mort comme certaines mauvaises langues l'avaient annoncé prématurément en septembre 2006, je resterai bien vivant et attentif au déroulement de la prochaine législature.*

*Je souhaite plein succès à Jean-Marc Devaud dont je reconnais la sincérité de son engagement, et bon courage aux conseillers municipaux nouvellement élus. Ayez toujours à l'esprit l'idée généreuse du service que vous rendez à la population en mettant à sa disposition votre temps, vos compétences et vos qualités pour le bien de tous. Merci à tous ceux qui ont partagé ces mêmes préoccupations et qui ont mené loyalement le même combat, sans jamais remettre en question l'amitié qui surpasse toutes les divisions.*

*Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers Amis, mes chaleureuses salutations.*

*Jean-François Girardet.*

d) Lettre adressée à M. Brulhart le 14 mai 2007 par Mme Elka Gouzer :

Concerne : TCMC

*Monsieur le Président,*

*Je vois à la lecture de l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal du 15 mai, qu'il est prévu de délibérer sur une demande de crédit de CHF 50'000.- formulée par le groupe des démocrates-chrétiens, destiné à la réalisation d'un mandat d'expertise du tracé du TCMC sur le territoire de Meyrin.*

*Si j'ai bien compris, il s'agit pour le Conseil municipal de faire évaluer indépendamment les options arrêtées par les autorités communales et cantonales depuis 1995 et jusqu'à maintenant.*

*Il va sans dire que j'applaudis à cette proposition et que je me réjouirais si votre Conseil municipal décidait effectivement de voter ce crédit le 15 mai. En effet, une telle étude équivaldrait à faire droit, du moins pour partie, à la pétition "Pour une cité de Meyrin accessible et conviviale", qui a recueilli 5'250 signatures en décembre 2006.*

*Je me permets par la présente de demander très respectueusement au Conseil municipal de m'associer à l'organisation de cette étude si, en définitive, le Conseil municipal en approuve le principe.*

*Je rappelle en effet que je suis directement concernée, en tout cas pour le volet de l'étude qui concerne les accès au cœur de la cité de Meyrin, volet qui inclut non seulement les abords immédiats du Centre commercial (Livron-Boudines-Feuillasse) mais également les artères plus éloignées. Le Centre commercial de Meyrin doit, en effet, pour survivre et pour jouer son rôle d'élément centralisateur de la cité, être aisément accessible depuis toutes les parties de Meyrin existantes et à venir (telle que les Vergers).*

*D'autre part, dès lors que la commune de Meyrin souhaite que je participe au financement d'un futur parking souterrain, il me semblerait normal d'être associée à toute étude éventuelle qui aura nécessairement une portée sur la question des accès de ce futur parking.*

*Enfin, dans la mesure où j'ai à ce jour investi environ CHF 500'000.- à fonds perdus dans toutes les différentes études, concours et mandats d'étude parallèles lancées par la commune de Meyrin en vue de faire avancer le projet du parking souterrain – et ce bien que je ne sois pas, et n'ai jamais été, demanderesse de ce parking, mais ai seulement accepté de "jouer le jeu" – j'avoue que je comprendrais mal si cette nouvelle étude ou expertise, dont les conclusions seront vitales pour la survie du centre et pour ma décision de contribuer au parking, était effectuée sans ma participation.*

*C'est ce qui motive le présent courrier par lequel je sollicite, si le Conseil municipal n'y voit pas d'inconvénient, d'être associée au lancement de cette étude complémentaire ou expertise d'une part au niveau du choix du/des mandataires ou experts, d'autre part, au niveau de l'élaboration de leur(s) cahier(s) des charges.*

*J'ajoute qu'à titre personnel, j'estime que pour atteindre les buts que je crois être ceux du Conseil municipal, il y aurait lieu de mandater un urbaniste qui travaillerait conjointement avec un ingénieur de la circulation, plutôt qu'un seul ingénieur de la circulation ou un seul urbaniste. Je m'imagine en effet que le but de cette étude est d'assurer pour l'avenir les bonnes liaisons entre les différentes parties de la Commune afin de maintenir la cohésion sociale et la convivialité au sein de la Commune. Or, ce n'est pas, là, de la compétence particulière d'un ingénieur de la circulation.*

*J'ajoute aussi que, comme par le passé, je suis disposée à participer financièrement au coût de cette étude dans la mesure où elle concerne l'accessibilité du cœur de la cité de Meyrin, et dans la mesure où je suis associée à son organisation.*

*En vous remerciant de bien vouloir donner lecture de la présente lettre au Conseil municipal avant la mise en délibération de la demande de crédit susmentionnée, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute estime.*

*Elka Gouzer*

**M. Brulhart** signale que le bureau a décidé de renvoyer ce courrier au Conseil administratif.

Par ailleurs **M. Brulhart** fait part des invitations suivantes :

- Assemblée générale de la Croix-Rouge genevoise le jeudi 7 juin 2007 à 18h30 à la Bibliothèque interculturelle de la Croix-Rouge genevoise (rue de Carouge 50, 1205 Genève).
- Assemblée générale du Meyrin volley-ball club le lundi 11 juin 2007 à 19h30 à l'aula de l'école Bellavista 2.



#### **4. Communications du Conseil administratif**

##### **Chantier TCMC**

Les travaux préparatoires du chantier du tram commencent à la rue Lect, entre la route de Meyrin (arrêt Jardin-Alpin) et le carrefour giratoire avec la rue De-Livron.

Le premier pas est, comme dans tout chantier de tramway, l'opération sensible de suppression des arbres qui ne peuvent rester sur le secteur en travaux. Conformément à la législation fédérale et cantonale, ils seront compensés par la plantation de nouveaux arbres. Si leur état sanitaire le permet, certains sujets feront l'objet d'une transplantation. Les nouveaux arbres renforceront notamment les alignements le long de la rue Lect.

Les travaux nécessiteront également la suppression du "Tourner à gauche" pour les véhicules venant de la route de Meyrin, en direction du giratoire de la rue du Cardinal-Journet. Les usagers en provenance de la route de Meyrin (direction Meyrin) à destination du secteur du Nant-d'Avril sont invités à circuler avec la plus grande prudence et à se conformer à la signalisation mise en place.

Chaque tranche de travaux fera l'objet d'une information de l'Etat de Genève en coordination avec la Commune. En plus de notre journal communal *Meyrin Ensemble* et de notre site internet, l'information est relayée par des fiches info distribuées notamment dans les quartiers et les zones industrielles concernés. Un container d'information chantier "Way-tram" va également bientôt voir le jour sur la place des Cinq-Continents.

##### **Vente du vivarium**

Nous vous informons que nous avons reçu ce jour l'arrêté du Conseil d'Etat statuant sur la légalité de la délibération No 10/2007 votée le 6 mars 2007 par votre Conseil.

Dès lors, la commune de Meyrin va pouvoir poursuivre les négociations en vue de l'achat du bâtiment.

##### **Prélèvements des cotisations AVS-AI-APG-AC-AMat sur les indemnités versées aux conseillers municipaux**

Nous avons reçu de la part de l'association des communes genevoises (ACG) des informations complémentaires nous permettant de procéder aux démarches administratives liées à ce dossier.

Vous trouverez sur vos tables des explications détaillées ainsi qu'un formulaire que nous vous prions de compléter et retourner dans les meilleurs délais au secrétariat général.

5. **Parlement des jeunes**

Néant.

\* \* \*

6. **Délibération relative au projet de plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit sur le territoire communal (projet No 19/2007)**

**M. Sansonnens** indique qu'une enquête publique a été ouverte du 27 avril au 26 mai 2007 et propose de renvoyer cette délibération à la commission d'urbanisme qui pourra disposer des résultats de ladite enquête.

Compte tenu de l'importance de ce dossier, **M. Chambers** aurait souhaité pouvoir en discuter en commission avant la fin de l'enquête.

**M. Sansonnens** répond que les commissaires, qui pourront auditionner des responsables de l'attribution des degrés de sensibilité au bruit, seront en mesure de faire des remarques en se basant sur les résultats de l'enquête.

La parole n'est plus demandée et **M. Brulhart** met au vote le renvoi de la **délibération No 19/2007** à la **commission d'urbanisme**.

Cette proposition est **ACCEPTÉE A LA MAJORITÉ ÉVIDENTE**.

\* \* \*

7. **Délibération relative à une demande de crédit de CHF 1'600'000.- destinée à la mise en séparatif du collecteur communal sur le tronçon de la route de Meyrin faisant l'objet de la réalisation de la tranchée couverte de Meyrin-Village (projet No 21/2007)**

**M. Sansonnens** propose de renvoyer ce projet en commission des travaux de manière à pouvoir analyser l'ensemble du dossier de l'assainissement. Il explique qu'il était difficile de mettre en chantier cet équipement dans le secteur de la route de Meyrin en raison du projet de tunnel mais que toutes les informations étant maintenant disponibles, on peut maintenant aller de l'avant.

**M. Le Chevalier de Préville** aimerait être assuré qu'une partie de la somme sera remboursée par l'Etat.

**M. Sansonnens** le confirme puisque l'Etat a l'obligation de remettre en état ce qu'il démolit. Il faut donc différencier les coûts relatifs à la tranchée couverte, qui sont financés par l'Etat, et ceux concernant la mise en séparatif qui sont à la charge de la Commune.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, il est passé au vote de la proposition de renvoi de la **délibération No 21/2007** à la **commission d'urbanisme**.

Cette proposition est **ACCEPTEE A L'UNANIMITE**.

\* \* \*

8. **Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'210'000.- destiné à financer le remplacement de sept véhicules et engins pour les besoins du service de l'environnement (projet No 06a/2007). Rapport de la commission de l'environnement (M. Boccard, R).**

**M. Boccard** donne lecture du rapport de la commission tenue le 18 avril 2007 sous la présidence de M. Le Chevalier de Prévaille et en présence de MM. Ducrot, conseiller administratif, et Chatelain, chef de service :

"En préambule, M. Ducrot rappelle la politique du service de l'environnement en matière de choix des véhicules par rapport aux biocarburants et par rapport à une utilisation optimale de véhicules qui répondent au plus près au cahier des charges fixé pour leur mission. Aujourd'hui pour plusieurs véhicules, l'investissement en vue des contrôles techniques est très important alors que leur durée de vie serait de courte durée et, de plus, les pièces sont difficiles à obtenir.

M. Chatelain fait une présentation très intéressante des divers carburants alternatifs : gaz naturel; biocarburants (biodiesel/bioéthanol).

Un inventaire de tous les véhicules par service est présenté aux commissaires. Un débat sur ces divers carburants est engagé et de nombreuses questions sont posées par les commissaires. Il est relevé que la production de certains biocarburants nécessitant trop d'énergie pour leur fabrication, ils perdent tout leur intérêt écologique. Il faut être attentifs à conserver un juste équilibre et un bilan écologique favorable.

Les cultures permettant de produire des biocarburants sont : la canne à sucre (rentable), la betterave ou le maïs (pas rentable), les roseaux de Chine miscanthus chinensis (rentable) 14'000 litres/ha.

Un commissaire questionne M. Chatelain au sujet de la fiabilité, de l'entretien et de la consommation des véhicules roulant au biocarburant. Pour les véhicules roulant au gaz naturel, il n'y a pas de contrôle antipollution. Le coût de consommation est inférieur aux autres carburants. Pour la camionnette, la plus-value à l'achat est de CHF 5'300.- mais cette somme est amortie dans le coût de fonctionnement et, argument principal, les émissions de CO<sub>2</sub> sont nettement plus faibles.

La Commune n'a pas de station de stockage pour sa propre consommation, une citerne de 1'000 litres est utilisée pour les petites machines. Pour le reste de la consommation, les pleins sont faits à la station Shell. Une collaboration pour le stockage de carburant est en cours avec la commune de Vernier.

Passage en revue des véhicules à remplacer :

Un commissaire demande comment est effectué le choix des véhicules, combien de fournisseurs sont contactés, etc. Il lui est répondu que le choix est effectué selon plusieurs critères :

- la concordance entre le véhicule et le cahier des charges;
- le prix;
- le service après-vente et la maintenance;
- les performances environnementales.

Les utilisateurs sont associés au choix des véhicules car ils apporteront leurs remarques quant à l'utilisation quotidienne de ces derniers. De plus, ils apporteront un plus grand soin au véhicule choisi si leur avis est pris en compte.

Pour ce qui est de la diversité des fournisseurs pour certains véhicules, le choix est restreint et c'est le cahier des charges très détaillé qui est important car avec les AIMP, c'est le moins disant qui l'emporte. Les montants engagés pour les deux camions (les deux camions-bennes seront remplacés par 1 camion-benne et 1 camion-mixte pour une phase transitoire) ont nécessité une réflexion approfondie. Beaucoup d'essais ont eu lieu avant de présenter les véhicules sélectionnés dans la délibération.

Le camion de levée des écopoints ne nécessitera que deux employés au lieu de trois aujourd'hui. Pour ce qui est des camionnettes à gaz, le choix des fournisseurs est restreint.

Le président met aux voix les véhicules composant la délibération les uns après les autres.

- remplacement d'une camionnette Mitsubishi L 300 modèle 1992
- remplacement d'une camionnette Mazda E 2000 modèle 1987
- remplacement d'un tracteur de tonte John Deere 955 modèle 1993
- remplacement d'une saleuse Boschung 1,5 m<sup>3</sup> portée sur un véhicule à pont modèle 1981
- remplacement de deux camions de voirie Scania P93 ML équipés d'une benne Oschsner modèle 1992
- remplacement d'un broyeur à bois Pottinger modèle 1987

Les commissaires votent à l'unanimité la délibération No 06/2007 au montant de CHF 1'210'000.- pour le remplacement des véhicules du service de l'environnement."

**Mme Despond** fait la déclaration suivante, au nom du parti radical :

"Le parc des véhicules de la Commune se dégrade et a besoin d'être revu. Il y a des véhicules qui arrivent à échéance et ont besoin d'être changés. Il y a l'usure, le rendement et l'amortissement des véhicules et un entretien qui peut s'avérer onéreux.

Ces véhicules doivent être performants sur le terrain et pour l'environnement. En outre, à présent, des véhicules sont étudiés pour produire le moins de bruit possible et adaptés à la sauvegarde de l'environnement.

Ces véhicules, de différentes sortes (saleuses, grues, camions pour la voirie, ramassage des déchets), sont très sollicités tout le long de l'année.

Pour toutes ces raisons, le groupe radical est favorable au vote du crédit de CHF 1'210'000.-."

**Mme Zwick-Merchan** annonce que l'Alliance de gauche approuvera ce projet.

D'autre part, elle tient à remercier M. Chatelain d'avoir toujours pu répondre à ses questions et de lui avoir ainsi appris beaucoup de choses tout au long de son mandat, aussi bien sur la nature que le traitement des déchets ou les véhicules.

**M. Le Chevalier de Préville** indique que les Verts voteront cette délibération en précisant qu'ils ont apprécié les efforts de M. Chatelain pour essayer de diversifier les carburants et impliquer ses collaborateurs dans le choix des véhicules.

**Mme Boccard** fait la déclaration suivante :

"Le groupe DC se prononce en faveur du remplacement des sept véhicules et engins pour les besoins du service de l'environnement en raison de leur vétusté. Nous acceptons donc la délibération No 06a/2007 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'210'000.-."

Toutefois, il serait souhaitable d'obtenir une liste des prochains véhicules à remplacer dans les années à venir et d'en évaluer les coûts à prévoir afin d'avoir un meilleur équilibre des dépenses. D'autre part, nous souhaiterions également que l'achat de véhicules type hybride ou peu polluants soit favorisé dans la mesure du possible."

**M. Wyss** annonce que le groupe socialiste de Meyrin-Cointrin suivra l'avis de la commission de l'environnement qui a approuvé à l'unanimité le financement des sept véhicules.

**M. Ducrot** note que cette délibération s'inscrit dans la volonté du Conseil administratif, depuis plusieurs années, d'acquérir les véhicules les plus compatibles avec la défense de l'environnement.

La difficulté principale consiste à trouver une adéquation entre l'écologie et les besoins des services car il serait erroné d'acheter des véhicules hybrides qui ne correspondent pas aux attentes des services.

Pour ce qui est des prévisions d'achat, il fait remarquer que ceux-ci sont inscrits dans le plan des investissements et qu'une large information sur l'ensemble du parc automobile a été présentée en commission.

En conclusion, **M. Ducrot** considère que des progrès pourront encore être réalisés dans ce domaine mais qu'un pas important a déjà été fait ces dernières années.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, il est passé au vote de la **délibération No 06a/2007**

**relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'210'000.- destiné à financer le remplacement de sept véhicules et engins pour les besoins du service de l'environnement**

---

Vu le plan de renouvellement des véhicules et engins établi par le service de l'environnement;

Vu la nécessité de procéder au remplacement progressif des véhicules et engins les plus anciens en raison de leur état de vétusté;

Vu les besoins d'adapter les véhicules aux exigences actuelles;

Vu les possibilités de diversification des sources d'énergie;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission de l'environnement;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 15 mai 2007,

**DECIDE**

**PAR 27 OUI, SOIT A L'UNANIMITE**

1. d'ouvrir un crédit de CHF 1'210'000.- destiné à financer le remplacement de sept véhicules et engins pour les besoins du service de l'environnement,
2. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
3. d'amortir la dépense respectivement en 10 annuités, de 2008 à 2017, pour un montant de CHF 121'000.-, qui figureront au budget de fonctionnement selon la répartition suivante:

"Amortissement des crédits d'investissements"

<b>Rubrique</b>	<b><u>Montant</u></b>	<b>Durée d'amortissement</b>
No 33.331	CHF 156'000.-	10 ans
No 34.331	CHF 79'000.-	10 ans
No 62.331	CHF 25'000.-	10 ans
No 72.331	CHF 950'000.-	10 ans
<b>TOTAL</b>	<b><u>CHF 1'210'000.-</u></b>	

4. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

9. **Délibération présentée par M. Devaud, groupe des démocrates-chrétiens, relative à une demande de crédit de CHF 50'000.- destiné à la réalisation d'un mandat d'expertise du tracé du TCMC sur le territoire de Meyrin et d'étudier en outre les différentes variantes de tracés nord (tracé officiel, variante OCM, variante AHVM/Citrap) (projet No 20/2007). Rapport de la commission des transports (M. Tremblet, DC)**

**M. Tremblet** donne lecture du rapport de la commission tenue le 25 avril 2007 :

"C'est en ma qualité de président que je ferai un bref rapport ce soir, Mesdames, Messieurs. En effet, n'ayant pas imaginé que la commission prendrait une décision, nous n'avions pas jugé nécessaire de nommer un rapporteur.

C'est donc le 25 avril à 18h30 que j'ouvre la séance, en présence de M. Sansonnens, conseiller administratif, ainsi que de MM. Morand, chef de service, Maag et Vaucher du SUTPE et de Mme Brunner, verbaliste.

L'ordre du jour porte sur l'étude multicritères menée par l'Etat de Genève sur le tracé du tram. M. Morand rappelle que cette étude fait suite à la pétition de l'AHVM et aux oppositions formulées par la CITRAP. Elle émane du département de M. Cramer et étudie les trois variantes connues : l'officielle sur laquelle l'approbation des plans par la Confédération a porté, la variante des pétitionnaires et le contre-projet proposé par l'OCM. Cette étude n'est, à ce jour, pas encore finalisée. Il manque en effet les notes et les pondérations et il reste encore à définir toute la desserte des lignes de rabattement.

Devant le refus opposé par Mme Leulliet, coordinatrice du projet TCMC, de venir nous la présenter, j'ai quand même tenu, en accord avec M. Morand, à réunir la commission pour décider de la suite à donner à l'audition de l'AHVM et de la CITRAP en février dernier.

Avant d'ouvrir la discussion, M. Sansonnens rappelle également que nous avons voté le 3 avril dernier une résolution, déposée par mon collègue M. Jimenay, au nom du groupe PDC, qui a été transmise au Grand Conseil, comme demandé par le "décide" de la résolution.

La première partie du débat porte sur la question de savoir si nous ne devrions pas faire faire une nouvelle étude, qui la paiera, sur quoi devra-t-elle porter et que faire si on se retrouve face à deux avis totalement opposés. Plusieurs commissaires s'expriment et des précisions sont apportées tant par l'administration que par M. Sansonnens. Puis M. Devaud dit qu'il ne souhaite pas refaire une étude complète mais il propose de mandater un ou plusieurs bureaux pour faire une expertise et une analyse critique des trois projets. M. Morand précise qu'en effet, l'idée serait plus de demander à un expert reconnu dans son domaine et qui ne pourrait pas être remis en question par l'une ou l'autre des parties, voire de le prendre à l'extérieur du canton. Il recevrait tous les documents nécessaires et pourrait également auditionner qui bon lui semblerait.

La suite de la discussion portera sur cette proposition. Plusieurs questions sont abordées par les commissaires. Doit-on y associer l'Etat ? Doit-on y associer l'AHVM et la CITRAP ? Etc.

Puis, après une longue séance, il est finalement décidé de mettre au vote la proposition de M. Devaud formulée comme suit : *"Qui accepte de mandater le Conseil administratif pour préparer une délibération pour un crédit d'étude consistant à faire appel à un expert qui analysera objectivement les trois variantes proposées ?"*.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité et c'est donc le résultat que vous avez devant vous ce soir."

**M. Devaud** relève que la délibération ne mentionne pas la fermeture de la rue De-Livron et des accès au P1 depuis cette rue alors qu'il a toujours été demandé en commission qu'une étude y relative soit menée afin de voir si un tel accès serait possible. Il souhaite par conséquent que ce point soit rajouté dans les "vu" afin que le bureau d'expertise puisse le prendre en considération.

**M. Charpier** donne connaissance de la position de l'Alliance de gauche :

"Notre groupe estime qu'effectivement, un avis d'expert neutre s'avère nécessaire pour confirmer ou infirmer les diverses variantes étudiées ainsi que cela a été proposé et discuté puis voté à l'unanimité par la commission des transports lors de sa séance du 25 avril dernier.

Actuellement notre Conseil est dans le flou le plus absolu à la suite de l'attitude intransigeante et outrageusement opaque des représentants de l'Etat.

Notre groupe estime qu'il convient de répondre au souhait émis par la population d'un important quartier de notre cité, par la voie de la pétition lancée par l'AHVM, de voir leur quartier desservi par le futur TCMC.

Lors de la récente campagne pour les élections municipales, nous avons réaffirmé cette position. Nous soutiendrons donc la délibération qui nous est présentée.

D'autre part, je ne souhaite pas que Mme Gouzer soit associée à cette étude ou y participe financièrement, faute de quoi cette étude ne serait plus neutre, mais il va de soi que Mme Gouzer pourra éventuellement être auditionnée par l'expert mandaté."

*(Arrivée de M. Dumalle)*

**Mme Revillet** fait part de la position des socialistes :

"L'étude d'un tracé pour un tram est un exercice complexe qui demande de tenir compte de beaucoup de paramètres, comme par exemple la densité de la population, la rapidité du trajet, l'accès à ce tram, la desserte des écoles et équipements publics, la recherche de la pente la moins raide, le réseau de transports publics de la région, j'en oublie et des meilleurs... Le but d'un tram étant d'être plus rapide qu'un bus et de transporter beaucoup plus de voyageurs, son tracé doit être simple. De plus, dans une cité, si vous rapprochez le tram de certains habitants, vous l'éloignez immanquablement d'autres habitants.

Le tracé final est donc forcément un compromis. Et ce compromis doit également préserver l'avenir, c'est-à-dire permettre une extension de la ligne de tram dans 20 ou 30 ans.



Retarder la construction du TCMC c'est allonger la période de nuisances en tous genres (transbordement aux Avanchets par exemple) que nous devons supporter, sans parler de l'augmentation des coûts qui en découleront.

Payer CHF 50'000.- pour un mandat d'expertise se fondant sur les études déjà réalisées nous paraît redondant et n'amènera aucun élément nouveau à ce dossier.

Le groupe socialiste ne votera donc pas cette délibération.

Je vous remercie."

**M. Girardet** rappelle que le Conseil municipal a voté le 3 avril dernier une résolution demandant au Grand Conseil de faire pression sur le président du Département du territoire afin de revoir le tracé du TCMC. Il constate que, d'un côté, le Municipal donne des directives pour influencer le Conseil d'Etat et que, de l'autre, celui-ci informe la population du début des travaux comme s'il n'entendait pas les demandes de la Commune et ce depuis 4 ans.

Il ajoute qu'une commission a été convoquée pour prendre connaissance de l'étude multicritères alors que les conseillers l'avaient déjà reçue. En outre, ils se sont rendus compte qu'elle n'était pas complète et ne servait qu'à faire diversion pendant que les travaux avançaient.

D'autre part, **M. Girardet** relève que si c'est bien M. Devaud qui a proposé ce projet à la commission des transports, celui-ci émane plus de ladite commission que du groupe démocrate-chrétien, et il propose donc de modifier l'intitulé de la délibération dans ce sens. De même, il demande de remplacer "sur proposition du Conseil administratif" par "sur proposition de la commission des transports".

Enfin, il note que le "décide" ne précise pas sur quels critères doit se baser l'expert pour son étude et s'il doit considérer le tracé du tram, l'avis de la population ou l'accès au CCM comme prioritaire. Il en déduit que tous les partenaires devront donc être auditionnés, à savoir Mme Gouzer, les pétitionnaires et tous ceux ayant fait des propositions de modifications du tracé du tram.

**M. Le Chevalier de Prévaille** donne lecture de la position des Verts :

"L'expertise qui nous est proposée ce soir pour la somme de CHF 50'000.- est parfaitement inutile. CHF 50'000.- restent une somme non négligeable lorsque l'on sait d'entrée de jeu que cela ne va rien changer. Cela ne sert à rien pour deux raisons au moins :

Premièrement : le gouvernement de l'Etat de Genève a suivi scrupuleusement les procédures démocratiques. Il a tenu compte du préavis communal exprimé par 27 oui et deux abstentions le 18 juin 2002. Il a, après de longues démarches et de nombreuses études, obtenu les concessions fédérales pour cet important projet. Il est entré en dialogue avec les opposants et a procédé à de nouvelles études. Après que les obstacles aient pu être tous levés, les travaux ont enfin débuté cette semaine. Est-ce que vous imaginez une seconde que le gouvernement genevois serait pris au sérieux s'il repartait dans de nouvelles longues procédures suite aux résultats d'une enquête d'un seul expert choisi par la commune de Meyrin ? Est-ce que vous pensez que ce gouvernement, qui jetterait ainsi des mois de travaux coûteux, aux orties serait crédible ? Est-ce que vous croyez enfin que les usagers meyrinois des transports publics seraient heureux de voir reportée aux calendes grecques la réalisation d'un transport public tel que le tram et

qu'ils seraient contents de devoir pendant de longues années transborder aux Avanchets ? Un gouvernement cantonal est tenu de s'en tenir à des procédures légales et à défendre l'intérêt général. Il ne peut pas, comme le Conseil municipal de Meyrin, gaspiller les deniers publics en revenant en permanence sur des décisions qu'il a prises démocratiquement. Je pense aux va-et-vient sur le choix de mode de rétention des eaux claires et je pense plus récemment à la volte-face de la commission des sports sur le prix du boulodrome.

Deuxièmement : a priori, l'idée d'une expertise neutre est une bonne idée, c'est pourquoi nous l'avons votée en commission, tant qu'il y a désaccord entre les parties. Mais pour qu'elle soit fructueuse, il faut d'abord qu'elle intervienne à temps et non pas lorsqu'il est trop tard, mais il faut aussi que les parties en désaccord acceptent ensemble et l'expert et son expertise. Sinon, on n'a fait qu'augmenter la frustration d'une partie et induire le soupçon sur la neutralité de l'expert.

Dans le cas qui nous occupe, cette expertise n'a pas été décidée avec le Département du territoire et donc celui-ci n'aura même pas à en prendre connaissance. Elle ne nous est proposée ce soir que pour permettre à ceux qui, dans la campagne électorale, ont promis de modifier le tracé, de créer l'illusion qu'ils entreprennent quelque chose.

Cette expertise, si elle devait être décidée, ne pourra avoir que deux conclusions :

1. le tracé officiel est le meilleur, ce que les Verts pensent depuis longtemps, et cette expertise aurait donc été parfaitement inutile car les pétitionnaires ne l'accepteraient pas, n'ayant pas nommé l'expert et le soupçonneraient de concussion avec le Département du territoire;
2. le tracé officiel n'est pas le meilleur, donc un des deux autres tracés est le meilleur, ce dont les Verts doutent sérieusement, mais le Département du territoire, n'ayant pas au préalable approuvé ladite expertise, ne se sentirait en rien contraint par elle. Cette expertise serait donc totalement inutile.

De plus, les travaux commencent déjà à Meyrin. A la fin de cette expertise (septembre ou octobre 2007), ils seront bien avancés. Que fera le Conseil municipal si l'expertise indique que le tracé officiel n'est pas le meilleur ? Fera-t-il arrêter les travaux laissant Meyrin en chantier pendant plusieurs années ? Forcera-t-il l'ensemble des Meyrinois à vivre des transbordements aux Avanchets pendant ces années ? Sera-t-il disposé à payer le surcoût d'environ 30 millions de francs que le changement impliquerait ? Tout ça pour satisfaire le PDC empêtré dans ses promesses électorales. La démocratie est l'application de la volonté de la majorité tout en respectant, autant que faire se peut, les attentes et besoins des minorités, mais ce n'est en aucun cas la soumission de la majorité aux desiderata de minorités.

Certains groupes politiques ont cherché à justifier leur intérêt récent pour le tram et une modification de son tracé par la prétendue nouvelle donne que serait le quartier des Vergers. Or, un des arguments, et non des moindres, pour le choix de l'emplacement des Vergers, a été l'excellente desserte en transports publics de ce futur quartier grâce à l'arrivée du TCMC. Le quartier des Vergers sera correctement desservi par trois arrêts. Sa réalisation ne justifie absolument pas un nouveau tracé.

Les Verts se sont publiquement exprimés sur le tracé du tram dès 2002 et n'ont pas attendu la campagne électorale 2007 et les pressions de la directrice du centre commercial pour se prononcer sur le tracé du tram. Ils ont toujours plaidé pour une réalisation rapide d'un moyen de transport confortable, attractif et performant pour les déplacements péri-urbains. Ce moyen de transport est le tram. Aujourd'hui la campagne électorale est terminée. Redevenons donc tous sérieux et arrêtons de faire croire à la population que vous allez modifier quoi que ce soit au tracé du tram. Si cela peut être payant électoralement, il n'y a maintenant aucune raison que cela coûte encore plus cher aux Meyrinois.

Au niveau communal, nous avons maintenant mieux à faire que de perdre du temps et de l'argent dans des démarches inutiles et absurdes. Nous devons travailler de concert avec les TPG et l'Etat sur le tracé du bus local, dit de rabattement ainsi que sur la réorganisation de la mobilité à Meyrin par la réalisation d'accès piétonniers et cyclistes vers les arrêts du tram, la construction d'arrêts de tram confortables dotés de parkings à vélo couverts et d'un accès couvert et confortable en direction du Forum, de la mairie et du centre commercial. Voilà nos priorités en lien avec l'arrivée prochaine du tram et non le combat d'arrière-garde de cette délibération.

Les Verts de Meyrin-Cointrin voteront donc non à cette délibération et invitent le Conseil administratif à présenter rapidement des projets de délibération pour les travaux d'aménagement et d'accompagnement du tram qui sont du ressort communal."

Les libéraux auront la liberté de vote, annonce **M. Kirschmann** qui précise qu'il ne soutiendra pas non plus cette délibération. En effet, le tram est prioritairement destiné à décharger la circulation sur la route de Meyrin et, pour ce faire, il faut créer une ligne directe entre la ville et le CERN afin que les frontaliers qui disposent actuellement d'une semi autoroute laissent leurs véhicules à l'extérieur de la Commune. Quant aux quartiers des Vergers et de Monthoux, il considère que ceux-ci pourraient être desservis jusqu'au centre ville par la ligne 9 et non pas par un bus de rabattement qui devra être financé par la Commune.

**M. Jimenay** est surpris de la volte-face des Verts qui, en outre, veulent faire peur à la population en indiquant qu'avec l'approbation de ce projet, on va jeter aux orties tous les travaux faits pendant plusieurs années. Cependant, ils ne sont pas gênés que l'on investisse 440 millions pour un tram que les Meyrinois n'utiliseront pas, ne voulant pas effectuer des transbordements incessants. Il s'étonne aussi que ceux-ci sachent mieux que les experts quel est le meilleur tracé.

**M. Jimenay** estime que l'on ne peut imposer un projet à la population qui a fait part de son désaccord par le biais de deux pétitions recueillant au total 7'650 signatures.

Aussi, il approuve l'idée de demander à un expert de réétudier ce qui peut encore l'être et, en conclusion, trouve quelque peu despotique de commencer les travaux alors que la population n'adhère pas au projet.

**M. Schweizer** est également surpris par le changement de position des Verts par rapport à la commission.

En outre, il regrette que le tracé du tram n'ait pas fait l'objet d'une concertation populaire et qu'il ait été imposé aux habitants, lesquels ont fini par manifester leur opposition sous la forme de pétitions. Quant aux navettes de rabattement, elles ont un coût. De plus, il se demande pour quelles raisons le tram n'emprunte pas le tracé du bus qui satisfaisait tout le monde et n'aurait pas occasionné autant d'oppositions.

En conclusion, il est favorable à une expertise qui permettra d'y voir clair et annonce que les radicaux approuveront cette délibération.

**M. Ballaman** n'a pas d'avis arrêté sur le tracé officiel, qui n'a d'ailleurs encore jamais été présenté de manière officielle et définitive aux conseillers. A ce sujet, il trouve grave que les responsables cantonaux n'aient pas tenu les municipaux au courant de leurs études et réflexions. Il relève que ce dossier comporte encore de nombreuses interrogations, comme le financement des bus-navettes, ce qui empêche la prise de décision.

D'autre part, il fait remarquer que, de nos jours, les trams parcourent de moins grandes distances qu'autrefois et sont plutôt utilisés comme transport de proximité. Il en déduit que tout évolue et pense qu'un expert permettra d'avoir des certitudes quant à la pertinence du tracé officiel.

Par contre, il reconnaît que M. Le Chevalier de Prévile a raison dans la mesure où, si les conclusions de l'expert vont à l'encontre de celles du Conseil d'Etat, il ne sera pas possible de revenir sur le tracé.

En réponse à M. Le Chevalier de Prévile quant au programme électoral du PDC, **M. Devaud** fait remarquer qu'il ne tient pas seulement compte des pétitionnaires mais également des nombreux habitants n'ayant pas signé la pétition mais que le tracé du tram interpelle.

Par ailleurs, il considère qu'une contre-expertise permettrait peut-être de proposer au Conseil d'Etat de commencer par la directissima, qui serait très intéressante pour les habitants et n'est pas contestée, et de continuer les travaux pour Meyrin-cité lorsque l'on disposera d'une meilleure analyse du tracé.

**M. Devaud** relève que cet équipement va coûter 440 millions et va déterminer les transports publics meyrinois pour les 50 prochaines années, et il trouve donc raisonnable de tenir compte de l'avis des pétitionnaires. De plus, il fait remarquer que personne n'a chiffré le coût des bus de rabattement qui devront probablement être financés par Meyrin au vu de la tendance actuelle à reporter les charges sur les communes.

Enfin, il fait remarquer que toutes les études menées ont été réalisées par des bureaux mandatés par le Conseil d'Etat et n'ont fait l'objet d'aucune contradiction, ce qui aurait permis de se faire une opinion plus précise.

En conclusion, **M. Devaud** approuve cette délibération et est tout à fait d'accord qu'elle soit attribuée à la commission des transports.

En premier lieu, si **M. Le Chevalier de Prévile** reconnaît que l'expertise peut apporter des éclaircissements, il considère toutefois qu'elle est inutile. En outre, il doute qu'elle puisse permettre le marché proposé par M. Devaud car, d'une part, de tels projets nécessitent beaucoup de temps pour être approuvés et mis en chantier et, d'autre part, la directissima n'a pas encore été acceptée par la Confédération, ni même étudiée. Tout serait donc arrêté et la Commune resterait en chantier pendant des années.

En ce qui concerne les souhaits de la population, il estime que c'est en 2002 qu'il fallait intervenir pour demander des modifications de tracé. De plus, **M. Le Chevalier de Préville** note que les tracés proposés par les pétitionnaires coûtent plus chers, ce qui implique une longue procédure avec la Confédération si les coûts étaient pris en charge par l'Etat.

Il reconnaît avoir approuvé l'étude en commission mais, après réflexion, considère que l'on ne pourra rien en faire et qu'elle ne servira donc à rien. C'est ce qu'il conteste et non pas le souhait d'avoir un meilleur tracé.

Enfin, il relève qu'une pétition reflète l'avis d'une partie de la population et que seul le vote d'un référendum permettrait de connaître la position de la majorité.

**M. Charpier** rappelle que, suite à la pétition de la Citrap, une convention a été établie entre celle-ci et le Département du territoire. Un crédit de CHF 100'000.- a alors été ouvert par M. Cramer pour étudier les différentes variantes, à savoir le tracé officiel, le tracé OCM et celui de la pétition. M. Cramer était donc conscient que les résultats de cette étude pourraient retarder le début des travaux. En conséquence, **M. Charpier** ne pense pas que l'étude menée par la Commune repousserait le chantier de plusieurs années.

Pour ce qui est du tracé, il est favorable au maintien de la branche passant par l'avenue de Vaudagne et considère que le trajet entre la Gravière et Ferney-Voltaire pourrait être complété afin de desservir les quartiers des Champs-Fréchets et des Vergers.

En conclusion, il soutient cette délibération qui sera instructive et espère avoir ses conclusions rapidement.

Pour **Mme Revillet**, la directissima ne devrait être construite que pour prolonger le tram jusqu'à St-Genis. Or, si cette branche était réalisée en premier, les usagers de la cité ne seraient pas desservis pendant plusieurs années, ce qu'elle juge inacceptable.

**M. Chambers** s'étonne que les Verts soient favorables à une contre-expertise pour l'implantation du collège des Vergers alors qu'elle va rallonger le processus. De plus, il estime qu'il est temps d'écouter les souhaits de la population.

Pour **M. Iswala**, la prochaine législature devra être attentive à réfléchir avant de prendre une décision afin d'éviter de se retrouver dans une telle situation. Il rappelle en effet qu'en 2002, le tracé actuel avait alors été accepté par 27 oui et 2 abstentions. De plus, la Droite avait la majorité et avait la possibilité de demander une contre-expertise sur le dossier qu'elle juge flou aujourd'hui.

**M. Devaud** fait remarquer que le Municipal demande depuis 10 ans au Conseil administratif d'avoir des réponses quant à la fermeture de la rue De-Livron et de l'accès au P1 par cette rue, réponses qu'il n'a jamais obtenues.

La parole n'étant plus demandée, **M. Brulhart** souhaite mettre au vote l'amendement relatif à la rue De-Livron mais **M. Girardet** estime qu'il doit être voté en même temps que celui relatif à l'adjonction de la pétition du centre commercial de Meyrin dans les considérants.

**M. Charpier** n'est pas de cet avis et demande que les deux amendements soient votés séparément.

**M. Brulhart** met donc en premier lieu au vote l'**amendement** qui consiste à rajouter dans les considérants :

*Vu la pétition initiée par le Centre commercial de Meyrin ayant récolté plus de 5'200 signatures et demandant la révision du tracé du TCMC dans la rue De-Livron;*

Cet amendement est **APPROUVE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

Il met ensuite aux voix les **amendements** de M. Girardet qui demande de modifier l'intitulé et la délibération comme suit :

*Délibération No 20/2007 présentée par M. Devaud, au nom de la commission des transports,...*

*Le Conseil municipal, sur proposition de la commission des transports, dans sa séance du 15 mai 2007...*

Ces amendements sont **ACCEPTES A LA MAJORITE EVIDENTE**.

Il est enfin procédé au vote de l'**amendement** consistant à rajouter dans les "décide":

*5 e) de charger le bureau d'expertise d'analyser le bien-fondé du verrouillage de la rue De-Livron et l'accès au parking P1 par la rue De-Livron en conservant une circulation unique rue De-Livron/rue des Boudines.*

Cet amendement est **ACCEPTÉ PAR 15 OUI, 11 NON ET 2 ABSTENTIONS**.

**M. Brulhart** met en suite au vote la **délibération No 20/2007**

**présentée par M. Devaud, au nom de la commission des transports, relative à une demande de crédit de CHF 50'000.- destiné à la réalisation d'un mandat d'expertise du tracé du TCMC sur le territoire de Meyrin et d'étudier en outre les différentes variantes de tracés nord (tracé officiel, variante OCM, variante AHVM/Citrap)**

---

Vu le dossier de la ligne de tram Cornavin-Meyrin-Cern mis à l'enquête publique du 6 mars au 19 avril 2002;

Vu le tracé de cette ligne;

Vu les résultats de la mise à l'enquête publique;

Vu l'approbation du tracé par le Conseil municipal (résolution n° 04a/2002) le 18 juin 2002;

Vu l'approbation fédérale des plans datée du 17 août 2006 valant autorisation de construire;

Vu la loi sur le réseau des transports publics H.1.10 du 17 mars 1988;

Vu le plan directeur de quartier des Vergers adopté par voie de résolution (8c/2005) le 3 octobre 2006 par le Conseil municipal et par le Conseil d'Etat le 7 mars 2007;

Vu le projet du Rectangle d'or;

Vu le projet d'établissement post-obligatoire aux Vernes et la résolution no 14a/2006 demandant au canton de trouver à Meyrin un autre site pour un réexamen du choix de l'implantation du collège;

Vu la pétition initiée par la Citrap/AHVM demandant la révision du tracé du TCMC et soutenue par plus de 2'400 personnes;

Vu la pétition initiée par le Centre commercial de Meyrin ayant récolté plus de 5'200 signatures et demandant la révision du tracé du TCMC dans la rue De-Livron;

Vu la proposition de tracé alternatif, élaboré par le groupe de travail Citrap/AHVM;

Vu l'étude multicritères, non achevée, menée par le canton à la suite des oppositions et pétitions du groupement Citrap/AHVM;

Vu la résolution no 07/2007 demandant au Grand Conseil d'intervenir auprès du Président du DT afin de revoir le tracé officiel du TCMC;

Vu le rapport de la commission des transports;

Le Conseil municipal, sur proposition de la commission des transports, dans sa séance du 15 mai 2007,

## DECIDE

### PAR 15 OUI, 11 NON ET 2 ABSTENTIONS

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 50'000.-** destiné à couvrir les frais d'élaboration d'une expertise en urbanisme et en transport;
2. de comptabiliser la dépense de CHF 50'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif sous la rubrique 79;
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales;
4. de l'amortir en 5 annuités de CHF 10'000.- qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 79;

5. a) de confier un mandat d'expertise à un bureau dont l'indépendance et les compétences en matière d'urbanisme et de transport sont reconnues. Le mandat portera sur l'ensemble de la ligne du TCMC autorisée sur le territoire de Meyrin et également sur les différentes variantes de tracés nord (tracé officiel, variante OCM, variante AHVM/Citrap). Cette expertise se fondera sur les études réalisées, sur la visite des sites et sur l'audition des parties. L'expertise ne consiste pas à proposer une nouvelle étude de tracé ni à réaliser une nouvelle étude multicritères;
- b) de transmettre à(aux) l'expert(s) toutes les informations utiles à la parfaite compréhension du dossier, en particulier les projets de développement de Meyrin;
- c) de charger le(les) expert(s) d'auditionner également les parties;
- d) de charger le Conseil administratif d'informer le Conseil d'Etat de la démarche et de publier les conclusions de l'expertise à la population;
- e) de charger le bureau d'expertise d'analyser le bien-fondé du verrouillage de la rue De-Livron et l'accès au parking P1 par la rue De-Livron en conservant une circulation unique rue De-Livron/rue des Boudines.

***La séance est suspendue de 20h30 à 21h00.***

\* \* \*

10. **Délibération relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2006 (projet No 15a/2007). Rapport de la commission des finances (M. Iswala, S)**
  11. **Délibération relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2006 (projet No 16a/2007). Rapport de la commission des finances (M. Iswala, S)**
  12. **Délibération relative à l'approbation du rapport de gestion 2006 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement) (projet No 18a/2007). Rapport de la commission des finances (M. Iswala, S).**
- et
13. **Délibération relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2006 de la Fondation Nouveau Meyrin (projet No 17/2007)**

**M. Iswala** donne lecture du rapport de la commission des finances :

"Lors de la commission des finances, Mme Monique Boget, conseillère administrative déléguée, nous a présenté les résultats des comptes 2006. Avec un total de charges de CHF 65'858'104.- et des revenus de CHF 80'413'866.- se dégage un excédent de CHF 14'555'763.-. L'impôt sur les personnes physiques et morales représente successivement 52% et 22%.



Concernant l'état de nos investissements, durant cette législature, ce sont plus de 100 millions d'investissements qui ont été votés par notre Conseil municipal. Aujourd'hui, hormis ce qui a déjà été dépensé et couvert par les fonds propres, il reste 67 millions à honorer. Nous serons sans doute amenés à recourir à l'emprunt. Une bonne nouvelle est celle de l'annulation complète de notre dette.

Quatre doubles séances des commissions des finances élargies nous ont permis de passer en revue les comptes des différents services de l'administration. Chaque chef de service a présenté ses activités, commenté les comptes 2006 et répondu aux questions des commissaires.

### **Les Aînés et chômage**

Nos Aînés heureusement se portent bien, leur nombre est en constante augmentation. En trois ans, nous avons eu une progression de 368 et Meyrin en a recensé 3'021. Principales nouveautés : service des visiteurs/visiteuses et cyber espace réservé aux Aînés et aux chômeurs. S'agissant de chômage, celui-ci est en baisse depuis deux ans.

N'ayant rien à signaler de spécial sur le total des charges et le total des revenus, ceux-ci sont acceptés à l'unanimité par les commissaires de l'action sociale.

### **Urbanisme, travaux public, énergie**

L'année 2006 a été marquée par l'entrée en fonction de M. Morand, chef de service, et de M. Vaucher, chef de projet, ainsi que par l'intégration de l'énergie au SUTPE. Ce service assure le suivi et la gestion des travaux communaux pour plus de 100 millions. En 2006, 103 dossiers ont fait l'objet d'autorisation de construire. S'agissant du plan des investissements, il ressort qu'il y a de gros engagements concernant notamment l'assainissement de la cité, la réalisation de la 5<sup>e</sup> étape du centre sportif, d'une crèche à Champs-Fréchets et l'entretien du patrimoine immobilier communal. La situation des investissements en cours au 31 décembre 2006 présente un dépassement d'un montant total de CHF 382'986.28 qui inclut les dépassements effectifs en 2005, 2006, et les dépassements prévisibles pour le plan directeur communal, P1 souterrain et les Vergers. La cause principale est que les dépassements sont concentrés sur les études d'urbanisme, dont les montants sont en général sous-estimés et sous-évalués.

Pour l'énergie, M. Collados a été tellement concis, méticuleux, précis qu'il n'y a rien de spécial à signaler. Aussi les commissaires ont accepté à l'unanimité le total des charges et, avec 10 oui et 1 abstention, le total des revenus.

### **Sécurité municipale**

Diminution des charges et des revenus en 2006 par rapport au réel 2005. S'agissant des amendes communales, il y a un manque à gagner dû vraisemblablement à une meilleure occupation du terrain par les ASM. L'introduction le 15 mai 2005 de la nouvelle loi sur les taxis et limousines ne prévoit plus aucune rétrocession aux communes pour l'occupation du domaine. Prévention canine, le dépassement est dû à la mise en œuvre de la démarche "Agenda 21". Le total des charges et des revenus est accepté à la majorité.

## **Feu**

Le budget correspond aux attentes de la compagnie avec des dépenses correctement diligentées. Les charges et les revenus sont acceptés à l'unanimité.

## **Protection civile**

Les charges sont en baisse et les revenus ont plus que doublés par rapport au budget, soit CHF 110'573.- grâce aux compagnies de protection des organismes internationaux qui séjournent à Bellavista. Les chiffres du groupement intercommunal Meyrin-Mandement manquent suite à une erreur d'impression et il a été promis de les distribuer. Si les revenus ne sont pas partagés contrairement aux charges, c'est parce que Bellavista est une construction communale contrairement au poste de commandement de la Golette qui est intercommunal. N'ayant plus de questions, le total des charges est approuvé par 10 oui et 1 abstention. Contrairement au total des revenus qui est accepté à l'unanimité. Les charges de Meyrin dans le groupement intercommunal sont acceptées par 9 oui et 2 abstentions.

## **Sport**

Nous pouvons souligner la bonne maîtrise du budget avec une augmentation des revenus par rapport à 2005 suite essentiellement à la réorganisation, à la gestion du service, au contrôle des entrées et au renforcement de l'équipe par un engagement de nouveaux collaborateurs. Le centre sportif de Maisonnex affiche une augmentation des recettes par rapport à 2005 avec des revenus qui se chiffrent à CHF 81'328.-. Quant aux charges, celles-ci ont connu une légère augmentation. Après les questions des commissaires, le président met au vote le total des charges et le total des revenus qui sont acceptés par 10 oui et 1 abstention.

## **Environnement**

Le service de l'environnement est un service vital et le plus important de la commune souligne M. Ducrot. Sur un budget de CHF 3'293'550.- l'écart en 2006 est minime parce qu'il se monte à CHF 38'849.40 (1,2%), soit un réel de CHF 3'332.399.40. Par contre le réel des revenus 2006 présente un bénéfice de CHF 112'665.96. Cette bonne gestion est due à la volonté de faire toujours mieux avec l'argent que le Conseil municipal vote pour permettre la propreté de la Commune. Vous comprendrez pourquoi aussi la totalité des charges et des revenus a été acceptée à l'unanimité.

## **Forum Meyrin**

Les chiffres sont historiquement bons parce que l'écart entre le budget et le réel est le plus faible enregistré depuis 2002. Le dépassement s'élève à CHF 12'851.65, soit 1,3% par rapport au budget, et cela représente 0,52% du montant total des charges chiffrées à CHF 2'465'565.16. Le total des revenus est accepté à l'unanimité.

## **La bibliothèque**

La bibliothèque a un grand succès même si nous relevons un très léger recul de la fréquentation par les usagers. Elle offre des prestations très variées et très enrichissantes. A l'unanimité, le total des charges et des revenus est accepté par les commissaires.

### **Affaires culturelles**

Le disponible entre le budget et le réel 2006 s'élève à CHF 32'568.35 et la totalité des charges est de CHF 494'133'65.-. La non organisation de la manifestation de l'accueil des nouveaux habitants a fait l'objet d'un mea culpa de la part de M. Ducrot étant donné qu'il s'agit d'une lacune administrative. Enfin le total des charges et des revenus est accepté à l'unanimité.

### **Information et communication**

Un chargé d'information et responsable qualité a été engagé en la personne de M. Burgi et un nouveau site internet communal a aussi vu le jour depuis novembre 2006. Le tirage du journal *Meyrin Ensemble* a augmenté pour atteindre 10'900 exemplaires et sa parution a été de 11 fois en 2006. Les numéros sont passés de 16 pages à 20 pages, voire 24 pages. Après l'analyse détaillée et les questions des commissaires, le total des charges est accepté par 9 oui et 2 abstentions et le total des revenus est accepté par 10 oui et 1 abstention.

### **Gérance & entretien des bâtiments**

Le réel du service gérance est légèrement supérieur au budget de 1,5%. Le revenu réel est supérieur de CHF 27'568.- au budget. Le budget est bien respecté, le total des charges et des revenus est accepté à l'unanimité.

### **Petite enfance**

Nouveauté, le service de la petite enfance s'est installé dans les locaux de la Mairie. L'objectif de cette réorganisation a été de centraliser la majorité des tâches administratives pour que les institutions de la petite enfance puissent remplir leur rôle éducatif centré sur l'accueil de l'enfant et de sa famille. Actuellement, le service se penche sur le problème récurrent des annulations d'inscription. L'augmentation de la subvention de l'association le Nid correspond à une obligation légale depuis que la facturation des gardes par les familles est centralisée au Nid. Après avoir épuisé toutes les questions, les charges et les revenus sont acceptés à l'unanimité.

### **Ecoles et jeunesse**

Meyrin comprend huit écoles primaires totalisant 1'848 enfants inscrits durant l'année scolaire 2006–2007 et une centaine d'enseignants. Au courant de l'automne 2006, le self-service a progressivement été introduit dans divers restaurants scolaires de la commune. Le but est de leur offrir un cadre beaucoup plus calme tout en les responsabilisant davantage. Il est à noter que 1'000 repas supplémentaires ont été servis dans les écoles par rapport à l'année 2005. Le service collabore avec les centres FAS'e et associations de jeunesse, Maison Vaudagne, Jardin Robinson, Undertown et Transit. Après la remise en question de l'Undertown, celui-ci a réouvert ses portes en février 2006 et un appel à de nouveaux membres a été lancé en vue de voir naître une nouvelle association. Une remarque pour la Maison Vaudagne, l'augmentation des subventions pour les frais de personnel résulte d'une erreur d'estimation budgétaire. Après l'examen des comptes, la commission à l'unanimité accepte les charges et les revenus.

### **Action sociale**

Dans le cadre de l'action sociale communautaire, la première édition de *Meyrin les bains* ayant eu grand succès en 2006, il y aura une reconduction en juillet prochain. L'objectif est d'offrir aux Meyrinois un espace des rencontres, de détente et des loisirs. A la lecture du compte rendu sur l'action sociale, sous rubrique pertes sur débiteurs social, aides financières communales, un commissaire constate une économie de CHF 200'000.-, ce qui l'inquiète et l'étonne. Il relève aussi une diminution de près de 50% avec un budget de CHF 330'000.- et un réel de CHF 159'000.- et veut des explications. Les grandes fluctuations se justifient parce que le service a repris le budget de l'exercice précédent répond Mme Rebetez. Elle insiste aussi sur le fait que le travail du service se fait dans un grand souci de bonne affectation des ressources communales avec rigueur et non la fermeté.

### **L'aide au développement**

Le budget de l'aide au développement s'élève à CHF 458'030.- et a permis de soutenir 20 associations dont les projets ont retenu l'attention de la commission. A la fin, le total des charges est accepté par 8 oui, 1 non et 2 abstentions, et le total des revenus est accepté par 9 oui, 1 abstention et 1 non.

### **Etat civil**

Deux seules remarques à retenir sur les comptes, à savoir : la ligne Infostar a un réel inférieur au budget ainsi que la ligne prestations autorité surveillance. Les émoluments ont augmenté tout en restant stables. Le coût que représente l'Infostar par habitant est de 30 centimes. Si les cadeaux pour les cérémonies de mariage, le réel est en baisse, c'est parce que la Commune dispose d'un stock ancien non encore épuisé. Aussi le nombre de mariages n'a pas augmenté depuis 2005. Avec une telle transparence, les charges et les revenus sont acceptés à l'unanimité.

### **Administration générale**

D'une manière générale, les comptes finaux respectent à CHF 30'000.- près le budget. La différence relevée provient des jetons de présence et des frais de réception. Le dépassement est dû à 18 séances politiques supplémentaires en 2006 et aux frais de réception qui les accompagnent. Globalement les séances élargies n'ont pas augmenté mais elles sont substituées à des commissions simples. Le président met au vote le total des charges et des revenus qui est accepté à l'unanimité.

### **Finances**

Les revenus poursuivent leur progression, augmentation de CHF 6'727'626.- entre le réel 2005 et le réel 2006. Les charges se stabilisent, car il y a une baisse de CHF 389'233.- entre le réel 2005 et le réel 2006. La conjoncture reste bonne pour 2007, la progression devrait donc continuer. Les amortissements comptabilisés dans le budget fonctionnement s'élèvent à CHF 9'825'377.- fin 2006. Cette législature se caractérise par une bonne maîtrise de nos charges et par une annulation complète de notre dette. D'où il sera sans doute possible d'envisager pour le budget 2008 une baisse du centime additionnel. La balle est dans le camp des nouveaux élus de la prochaine législature. S'agissant de report des charges, les communes aujourd'hui négocient un montant total rapprochant 60 millions alors

que le canton de son côté l'articulation est de 80 millions. Le total des charges est accepté par 9 oui et 1 non. Par contre les revenus sont acceptés à l'unanimité.

### **Ressources humaines**

Une présentation globale nous a permis d'avoir une vision générale de l'évolution des effectifs et des charges du personnel dans chaque service. Au 31 décembre 2006, la mairie employait 191 personnes à contrat fixe et 94 auxiliaires soit à plein temps, soit à temps partiel. Les lignes rentes complémentaires aux pensionnés et des frais de formation professionnelle affichent un non dépensé respectivement de CHF 78'000.- et CHF 106'000.-. Les lignes jetons de présence et assurance perte de gains maladie affichent des dépassements respectivement de CHF 6'000.- et CHF 7'000.-. Dans la présentation service par service, M. Solai relève le non dépensé au secrétariat général entre le budget et le réel pour 2006 à cause de l'arrivée d'un employé en cours d'année. Pour le service des finances, le budget est stabilisé. Après avoir répondu aux questions des commissaires, le total des charges et le total des revenus sont acceptés par 8 oui et 3 abstentions.

Le président, pour qui le mandat de conseiller s'achève après trois législatures, remercie l'ensemble des membres de l'administration pour leur travail et les conseillers pour leur parcimonie.

Ensuite la délibération No 16/2007 relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2006 est acceptée à l'unanimité.

La délibération No 15/2007 pour un montant de CHF 4'003'467.38, relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2006, est acceptée par 9 oui, 1 non et 1 abstention.

Avant de conclure, je tiens à remercier le Conseil administratif et les services de l'administration qui nous ont présenté des documents clairs et nous ont fourni toutes les explications nécessaires, utiles à une bonne appréhension de ce compte rendu. Je vous remercie de votre attention.

Votre serviteur, sans cesse et sans honte au service de l'amour Iswala Placide."

*(Quelques applaudissements)*

**M. Le Chevalier de Prévile** donne connaissance de la position de son groupe :

"Les Verts de Meyrin-Cointrin se réjouissent du surplus de 14 millions de francs enregistré par notre commune pour l'exercice 2006. Ils notent toutefois que ce surplus provient principalement des personnes morales, c'est-à-dire, des entreprises sises sur notre commune. Or, l'impôt des personnes morales est beaucoup plus sensible aux fluctuations économiques que celui des personnes physiques. Par exemple, il n'est pas impossible que notre banque nationale remonte ses taux directeurs prochainement pour éviter une surchauffe de l'économie et un nouvel affaiblissement du franc. En effet, la faiblesse relative du franc est partiellement due au "carry trade" que seule une remontée des taux de base peut juguler. Un raffermissement du franc aurait un impact négatif sur les entrées fiscales des personnes morales et donc sur les éventuels surplus à venir. Mais nous reviendrons plus tard dans cette intervention sur ce point.

Ce surplus nous permet d'envisager avec une certaine sérénité les travaux du plan des investissements et laisse les finances de notre commune dans une situation plus qu'enviable.

Nous sommes satisfaits des comptes présentés par notre administration communale, la félicitons pour les résultats obtenus et la remercions pour les éclaircissements qu'elle nous a fournis lors des commissions des finances qui ont revu ces comptes. Les dépenses sont bien maîtrisées, les surprises sont rares. Notre commune a été diligemment gérée. Nous attendons avec impatience les premiers budgets par prestation que doit nous fournir le nouveau système de *Meyrin Qualité*. En plus des budgets par prestation pour les prochains exercices, nous demandons une reconstitution des dépenses par prestation sur les deux derniers exercices afin de nous permettre de faire des projections et des comparaisons utiles aux décisions politiques.

Nous profitons de cette approbation des comptes pour demander solennellement qu'une commission énergie et bâtiments ait enfin lieu, en septembre ou octobre 2007, pour traiter du problème de la part de l'énergie verte dans notre contrat avec les SIG. Pour d'obscures raisons, notre Conseil, probablement trop occupé sans doute à plaire à quelques groupes actifs, néglige les intérêts de l'ensemble de nos concitoyens et de notre canton.

Nous demandons également, et ce avec la plus grande fermeté, que les résolutions que les Verts ont présentées en octobre 2005 (standards énergétiques pour les bâtiments) et septembre 2006 (plan directeur communal de l'énergie), soient enfin analysées en commission et présentées devant notre Conseil pour un vote. Deux ans pour ne pas traiter une résolution nous paraissent quelque peu excessifs.

Nous félicitons M. Collados pour les efforts qu'il a déployés pour limiter les dépenses liées à l'énergie en faisant appel, par exemple, au couplage chaleur-force à l'école des Champs-Fréchets, ou à la récupération d'eau de pluie pour les toilettes, etc. Le plan directeur communal de l'énergie que nous proposons et demandons permettrait un meilleur pilotage des investissements financiers et humains dans ce domaine, en fixant des objectifs précis.

Nous saluons les choix faits par M. Châtelain pour les véhicules de la voirie : gaz naturel, diesel, moteurs pouvant accepter un mélange à 5% d'éthanol, etc. Nous pensons que ce sont en effet des pas dans la bonne direction. Toutefois, nous demandons que tous les véhicules à moteur diesel dont la garantie est expirée passent sans plus attendre à l'huile végétale comme carburant. Ce carburant pollue moins que le gas-oil, fait tourner notre agriculture et ne coûte pas beaucoup plus cher.

En ce qui concerne nos prochains investissements, nous pensons qu'il faut mettre en marche de toute urgence le projet du parking souterrain du centre commercial pour pouvoir limiter les nuisances dues aux travaux en les associant à ceux du TCMC. Nous nous dispersons souvent dans ce Conseil sur des projets périphériques et négligeons les projets centraux tels que l'aménagement du cœur de la cité, dont le parking souterrain fait partie, ou la réorganisation de la circulation sur notre commune.

Revenons maintenant sur la fiscalité et l'opportunité d'une baisse du centime additionnel.

D'une part, nos excédents proviennent principalement des entreprises et donc peuvent rapidement s'évaporer si la conjoncture économique se durcit ou que l'une ou l'autre des grandes entreprises sises sur la Commune décide de déménagement, par exemple l'Hôpital de la Tour. Bâtir notre plan des investissements sur les excédents fournis par les personnes morales, c'est bâtir sur et avec du sable. D'autre part, le développement du projet des Vergers va amener de nouveaux contribuables à notre commune et donc une hausse des entrées fiscales, mais cette hausse des entrées s'accompagnera d'une augmentation des demandes de prestations. Qui plus est, comme nous l'avons vu ce soir avec la délibération de 1,6 millions de francs pour le réseau d'assainissement, les mauvaises surprises sont toujours possibles et, du fait du vieillissement de notre patrimoine communal, vont avoir de plus en plus de probabilités de se produire. Comme dit au début de notre intervention, nous demandons fermement une analyse complète et poussée du plan des investissements qui prenne en compte les surprises en laissant une marge d'erreur, et une réorganisation en profondeur de la circulation (véhicules automobiles privés, transports publics, bicyclettes, piétons) sur l'ensemble de la commune ainsi que les aménagements qu'induit l'arrivée du TCMC. Les améliorations apportées par MM. Morand et Cela au dernier plan des investissements nous font espérer que le prochain sera encore plus solide et qu'il permettra l'élaboration de plusieurs scénarii avec leur impact sur les centimes additionnels. Seulement alors pourrions-nous envisager raisonnablement une modification du centime additionnel.

En conclusion, les Verts de Meyrin-Cointrin approuvent les comptes et bilans de l'exercice 2006."

**Mme Revillet** donne lecture de la position de son parti :

"Le groupe socialiste apprécie l'effort de l'administration et du Conseil administratif qui permet aux comptes de rester dans les limites du budget 2006. Il y a eu pendant cet exercice des réorganisations qui ont entraîné des modifications dans l'attribution des postes sans changement des charges de personnel, ainsi que des postes restés vacants quelques mois, ce qui explique la diminution de la masse salariale de CHF 578'557.-. Le Forum a augmenté ses charges et ses revenus grâce à son dynamisme et son succès.

En 2006, les investissements se sont montés à 11,6 mio, ce qui est largement en dessous du budget qui était de 29 mio. L'assainissement en est le plus gros poste à 6 mio et la 5<sup>e</sup> étape du centre sportif est à 1,2 mio. Pour la période 2003-2006, les montants budgétés se sont montés à 79 mio, dont seulement 41 mio ont été utilisés. Cela est probablement dû au fait que les gros travaux ont commencé en fin de législature et les paiements sont donc différés dans le temps. Cela a permis d'éponger totalement la dette et nous met en bonne posture pour les exercices à venir.

Reste le problème récurrent des prévisions de nos recettes fiscales faites par le Département des finances. Nous attendons plus de précision de la part de professionnels ayant à disposition des logiciels très performants.

Par ailleurs, le report de charges initié par le canton en 2005 se poursuit : + 2,7 mio et les communes devront probablement à l'avenir assumer une plus grande part des frais de prise en charge extrascolaire du GIAP.

Ce bon résultat nous permettra d'assumer la suite des travaux de la 5<sup>e</sup> étape du centre sportif, de l'assainissement, de la crèche et l'entretien de nos infrastructures. Il doit également nous permettre de mener une action sociale digne de ce nom afin que toute la population meyrinoise bénéficie de notre bonne santé financière. Notre priorité reste le soutien aux personnes et groupes les plus vulnérables de notre communauté et nous désirons que la Commune s'engage plus activement encore dans l'action sociale communautaire.

Nous saisissons cette occasion pour féliciter le personnel et le Conseil administratif des progrès accomplis durant ces quatre ans dans la gestion de notre administration. Nous avons connu un début de législature difficile dans plusieurs services mais nous avons eu la chance de pouvoir compter sur des personnes motivées et compétentes qui ont donné le meilleur d'elles-mêmes pour assurer le suivi du travail malgré les problèmes et accueillir les nouveaux/elles employé-e-s. Aujourd'hui, nous avons un staff de grande qualité, ce qui est essentiel pour poursuivre le développement harmonieux de notre commune.

Je vous remercie."

**M. Jimenay** fait part de la position de son parti :

"Le groupe démocrate-chrétien tient à remercier le Conseil administratif, les chefs des services et toutes les personnes de l'administration qui se sont mises à la disposition de nos diverses commissions pour répondre aux questions et pour nous fournir de manière probante les informations souhaitées par nos commissaires.

Après l'examen des comptes 2006, notre groupe est satisfait de constater qu'en ce qui concerne les charges, le budget a été globalement respecté et les crédits supplémentaires ont été compensés par des économies sur d'autres rubriques de charges, voire par des plus-values enregistrées sur les revenus.

Nous remarquons toutefois que les budgets successifs ont tendance à suivre une courbe ascensionnelle qui n'est pas en véritable adéquation avec les investissements réalisés à ce jour.

Le taux de charges du personnel qui aujourd'hui atteint 37% du budget doit se stabiliser et il nous semble très important qu'il se maintienne en deçà de 40% ces prochaines années, même si dans un futur proche plusieurs investissements lourds doivent encore être réalisés sur notre commune et que ces investissements vont obligatoirement entraîner une augmentation des charges de personnel et des coûts induits. Il nous paraît dès lors très important que les travaux de *Meyrin Qualité* aboutissent rapidement afin d'envisager les éventuelles possibilités de rationalisation du travail dans les différents services et de limiter l'impact de la charge future du personnel.

Nous sommes également heureux de relever que la dette communale est éteinte et que cet aspect positif permettra à notre commune d'envisager les prochains gros investissements avec une plus grande sérénité. Nous aurions toutefois préféré que la réalisation des divers projets commence plus tôt et se fasse sur mode plus équilibré dans le temps. Ceci aurait permis à notre commune une meilleure répartition des financements desdits projets et par-là même d'obtenir des coûts de réalisation moins élevés des projets actuellement en cours. Cela aurait également évité de faire croire à l'Etat que Meyrin est une commune richis-



sime, surtout dans une période où les reports de charges de l'Etat vers les communes sont envisagés comme le seul exutoire à la dette abyssale que l'Etat a créée. La politique politicienne menée ces dernières années a entraîné cet état de fait et nous le regrettons vivement.

Depuis plusieurs années déjà notre commune présente des comptes bénéficiaires importants, voire trop importants à notre goût ! Il semblait pourtant que la formule de taxation fiscale "postnumerando" introduite en 2001 par l'administration fiscale cantonale, aurait permis au Conseil administratif de bénéficier d'informations plus crédibles que celles fournies précédemment afin qu'il puisse compter sur des indicateurs plus en phase avec la réalité.

Or, force est de constater que jusqu'à présent, la nouvelle formule de taxation n'a pas changé grand chose aux informations dont le Conseil administratif disposait avec l'ancien système, et qu'il est toujours aussi compliqué pour lui, de présenter au Conseil municipal un budget crédible dans ces conditions. Il y a toutefois quelques indicateurs économiques non négligeables que le Conseil administratif peut et doit, à notre avis, prendre en considération à l'approche du futur budget. En effet, nous observons que depuis deux ans la reprise économique se développe, et de nombreuses études du monde de la finance semblent confirmer que cette conjoncture devrait évoluer favorablement, au moins durant les deux prochaines années.

La nouvelle donne sur la circulation des travailleurs frontaliers due aux bilatérales amène des entrées financières communales non négligeables (plus de 3 millions cette année) avec l'avantage que cet impôt est prélevé à la source, ce qui supprime les lourds contentieux éventuels.

Aussi, il nous semble important que ces éléments soient pris en considération pour le prochain budget. Cela permettra peut être de rendre plus crédibles les budgets futurs. Le risque est limité puisqu'une correction peut être apportée en cours d'année.

Nous attirerons encore l'attention du Conseil administratif, sur les éventuelles dérives que pourraient entraîner la prise en charge affective de certains investissements. Notre commune se doit d'aider les moins favorisés de nos concitoyens et apporter son aide à ceux d'autres contrées autant que possible. Mais elle doit veiller à ne pas tomber dans la philanthropie béate. Raison pour laquelle nous l'encouragerons vivement à réaliser de contrôles probants *a posteriori* et à rendre compte sur ce qu'il advient de l'investissement des deniers publics dans les aides accordées pour les divers projets à l'étranger.

Pour conclure, le groupe DC souhaite qu'une légère baisse d'impôts soit envisagée dès l'année prochaine. Mais avant de se lancer dans une baisse de la fiscalité, nous demandons au Conseil administratif de favoriser l'avancement des grands projets actuellement en attente dans notre commune et de prendre en considération leur financement.

Ainsi, avant de céder au chant des sirènes et de proposer une baisse d'impôts qui pourrait s'avérer démesurée et/ou inadéquate sur le long terme, il est important de finir l'ouvrage entamé, l'objectif étant d'éviter des effets de type montagnes russes.

Compte tenu de tout ce qui précède, le groupe démocrate-chrétien votera les comptes 2006."

**Mme Zwick-Merchan** donne connaissance de la position de l'Alliance de gauche :

"Le résultat définitif de l'année 2006 a dépassé le plus fol espoir qu'aurait pu nourrir notre imagination, avec CHF 14'555'762.- d'excédents. Les comptes qui nous ont été présentés n'ont pas donné lieu, en général, à des contestations majeures. Les charges ont même diminué par rapport au réel 2005 et au budget 2006. Nous pouvons donc être satisfaits de ces comptes, mais cette satisfaction est purement comptable car la Commune n'est pas la banque du contribuable et même si celui-ci lui demande d'administrer l'argent à bon escient, cet argent doit servir à construire, créer, améliorer, réparer ce qui doit l'être et aider ceux qui en ont besoin.

Nous avons payé la dette, certes, mais les investissements dans beaucoup de domaines, ont été retardés ou inexistantes pour plusieurs raisons et empêchements. Nous avons donc de l'argent parce que nous ne l'avons pas dépensé ! Cela peut paraître une lapalissade mais confirme une réalité dans la mesure où il reste beaucoup de travaux votés à finir et d'autres à commencer, avec une perspective de "chamboulement" de notre ville à tous les niveaux et spécialement au niveau de l'urbanisme par la venue du tram, le parking souterrain, l'aménagement de la place des Cinq-Continents, la nouvelle cité Les Vernes – Les Vergers et son collège. Ainsi, le bilan de cette législature donne l'impression d'une œuvre inachevée et provoque une déception de ne pas voir la conclusion effective et réelle de ce que nous avons accepté sur le papier. Avec un crédit d'investissements votés de CHF 125'249'120.-, nous n'avons dépensé en 2006 que CHF 10'739'681.- et il reste encore près de la moitié du crédit accordé, soit CHF 56'684'109.- pour finir les travaux commencés.

En ce qui concerne la présentation des comptes, nous estimons que la Commune ainsi que les conseillers administratifs ont beaucoup de chance de pouvoir s'appuyer sur des collaborateurs ainsi que des chefs de service très compétents. Nous les remercions vivement car chacun dans son domaine nous a montré beaucoup de professionnalisme et d'honnêteté, cherchant vraiment à utiliser les moyens à leur disposition de la meilleure manière possible. Nous incluons, évidemment dans nos remerciements le secrétariat général et le secrétaire général M. Solai qui nous a toujours répondu avec une bonne connaissance des différents sujets traités.

Toutefois, pour peu bien entendu qu'on ait la fibre sociale, on peut regretter amèrement que le dicastère social, en ce qui concerne les jeunes, ait été si malmené. Je vais me répéter en vous disant ce que vous avez déjà entendu ici, mais je tiens à le dire encore une fois publiquement avant de quitter le Conseil municipal.

- J'ai protesté contre l'augmentation du barème des crèches et des garderies, absolument injustifiée pour une institution municipalisée d'une commune riche.
- J'ai protesté contre la diminution, ou la coupe, comme vous voulez, dans la ligne budgétaire 2007 de l'action sociale pour l'aide aux jeunes (- 30%), dans une période difficile pour eux, qui souffrent de manque d'emploi, d'augmentation du chômage, d'abus avec des salaires peu élevés et de stages obligatoires non rémunérés qu'ils doivent subir.
- Mme Boget a réussi non seulement à diminuer cette ligne budgétaire en 2007 mais elle a également économisé sur son budget 2006.

- La commission d'action sociale s'est réunie très peu souvent et des décisions nous concernant ont été prises par la conseillère administrative sans consultation préalable, par exemple : nous avons appris par l'interview de l'assistante sociale au journal *Meyrin Ensemble* que le service social jeunes a donné CHF 30'000.- à l'association OSEO. Les explications de Mme Boget à ce sujet, au moment de la présentation de comptes, n'ont d'ailleurs pas été claires.
- Parlons encore de la question de l'Undertown où, par manque de clarté, Mme Boget a semé la panique au Conseil municipal. Elle a d'ailleurs semé la panique également à d'autres endroits et avec d'autres personnes.

Je ne m'attendais pas à ce comportement de la part d'une conseillère administrative socialiste, mais nous pouvons peut-être citer Mendes-France qui disait en 1956 : "Nous vivons une drôle d'époque où la Droite n'est pas à droite, la Gauche n'est pas à gauche et le Centre n'est pas au milieu".

Plusieurs conseillers municipaux, à gauche comme à droite, m'ont dit en "coulisses" que j'avais raison de protester et de montrer mes désaccords, mais je regrette que, dans cet hémicycle, personne ne se soit exprimé publiquement pour m'appuyer.

Pour conclure et si on tient compte de mes origines (je suis née dans la région de La Mancha), on peut comprendre que j'aie joué le rôle de Don Quijote en m'attaquant aux moulins à vent !

Notre groupe approuvera les comptes 2006.

Merci de votre attention."

*(Quelques applaudissements)*

**Mme Ecuyer** donne lecture de la position du parti radical :

"Après examen des comptes 2006, nous ne pouvons que constater une fois encore la santé florissante de nos finances communales qui perdure depuis plusieurs années. L'excédent des revenus atteint des records, presque le double de celui de 2005. Les charges, par contre, sont en légère diminution par rapport au budget prévu et d'environ CHF 390'000.- inférieures au réel 2005.

Les excédents sont dus à plusieurs facteurs, par exemple les prévisions imprécises de l'Etat qui incitent à une prudence excessive dans l'élaboration du budget, une amélioration tangible de la situation économique ayant pour corollaire l'augmentation des recettes fiscales sur les personnes morales, une progression des impôts à la source de 27% sur les personnes physiques. La situation actuelle permet d'envisager l'avenir avec sérénité d'autant plus que la dette communale est complètement remboursée et qu'actuellement, les liquidités communales sont importantes ainsi que l'autofinancement.

Mais il faudra tenir compte de certains paramètres qui vont venir augmenter les charges dans le futur. D'abord, il y a l'Etat qui, lui, est dans les chiffres rouges et prévoit de nouveaux transferts de charges sur les communes (80 millions), sans pour autant leur octroyer des compétences supplémentaires. Cela suscite de vives réactions dans l'ensemble des communes genevoises qui cherchent à négocier une réduction de ce montant. L'ouverture des nouvelles structures (la crèche, la patinoire couverte) va engendrer de manière significative une hausse du budget de fonctionnement.

D'autre part, afin de pouvoir concrétiser les investissements votés durant cette législature, soit 100 millions dont il reste 67 à couvrir, la Commune devra sans doute recourir à l'emprunt car plusieurs grands chantiers sont programmés : le boulodrome dans le cadre de la 5e étape du centre sportif, le parking P1, la suite de l'assainissement, la rénovation de l'école des Boudines, une nouvelle mairie entre autres.

Un centime additionnel, c'est environ un million de recettes communales. Au vu des résultats 2006 et sans péjorer les investissements prévus, il nous paraît judicieux et donc souhaitable d'envisager une baisse de l'impôt dans le budget 2008.

Avant de conclure, je tiens à souligner la clarté des documents présentés et la précision des explications données qui nous ont permis d'avoir une vision détaillée des comptes communaux. Que tous les collaborateurs et collaboratrices de l'administration soient remerciés pour leur efficacité et leur disponibilité.

Le groupe radical approuvera les comptes 2006."

**M. Girardet** rappelle que le Conseil administratif a essayé sans y parvenir de convaincre les commissaires de la pertinence de la hausse d'impôt de 2003 et relève que 42 millions ont été soustraits aux contribuables en quatre ans. La dette a été annulée, ce qui permettra de continuer à investir et de baisser les centimes additionnels en 2008, comme l'a suggéré le Conseil administratif. Il pense d'ailleurs que les municipaux vont approuver cette baisse afin de tenir les promesses faites lors de la campagne électorale.

D'autre part, il a constaté un dépassement de CHF 130'000.- lors de la présentation du plan des investissements concernant l'étude du plan directeur communal, alors que CHF 225'000.- ont été versés pour l'établissement du plan directeur de Cointrin dont le coût prévu était de CHF 80'000.-.

En conclusion, **M. Girardet** tient à relever l'excellent travail des chefs de service qui ont su motiver leurs collaborateurs pour tenir leurs budgets et ainsi arriver à ces comptes excellents que son groupe approuvera avec plaisir.

En premier lieu, **Mme Boget** a pris note des remerciements et félicitations des municipaux à l'attention des membres de l'administration en ajoutant qu'elle ne manquera pas de les leur transmettre.

Elle tient ensuite à revenir sur certains points afin que les conseillers soient assurés que ces points seront pris en compte. Elle cite tout d'abord la demande de mise en œuvre d'un projet énergétique pour la Commune. Elle relève ensuite la préoccupation du législatif quant au rapport entre la valeur du centime additionnel et le niveau des investissements, sans que les conseillers aient toutefois demandé une baisse irréfléchie des impôts. Elle a également pris acte du souhait de voir avancer la mise en pratique de *Meyrin Qualité* et la présentation des budgets par prestations, travail qui se poursuit au sein de l'administration. Il a encore été demandé que les charges salariales ne dépassent pas les 40% du budget, les conseillers étant néanmoins conscients que les nouveaux investissements nécessiteront la création d'emplois.

**Mme Boget** est cependant plus critique quant aux remarques relatives aux indicateurs économiques dans la mesure où le Département des finances émet des directives précises en ce qui concerne l'établissement d'un budget alors que lui-même ne peut fournir de prévisions fiscales précises. A ce sujet, elle rappelle que lors des deux derniers exercices, les cibles budgétaires fixées par le Conseil administratif étaient proches de celles conseillées par le Conseil d'Etat. Elle en profite pour faire remarquer que les 42 millions évoqués par M. Girardet n'ont pas été soustraits aux citoyens mais utilisés à leur service, que ce soit pour payer des investissements, résorber la dette ou financer des prestations.

Enfin, **Mme Boget** ne veut pas revenir sur les attaques personnelles dont elle a fait l'objet, l'irrationalité n'ayant rien à faire dans cet hémicycle.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Brulhart** met aux votes les différentes délibérations.

a) **Délibération No 15a/2007**

**relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2006**

---

Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 15 mai 2007,

**D E C I D E**

**PAR 23 OUI ET 5 ABSTENTIONS**

d'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2006 suivants, pour un montant total de CHF 4'003'467.38, soit:

No	Libellé	Dépassements en CHF
<b>01</b>	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>42'231.75</b>
300	AUTORITES ET COMMISSIONS	31'640.25
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	10'591.50
<b>02</b>	<b>CONSEIL ADMINISTRATIF</b>	<b>2'442.40</b>
300	AUTORITES ET COMMISSIONS	0.60
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	851.20
317	DEDOMMAGEMENTS	1'590.60

<b>05</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>31'641.64</b>
303	ASSURANCES SOCIALES	4'611.85
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	5'834.30
310	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES	21'195.49
<b>08</b>	<b>IMMEUBLES DU P.A.</b>	<b>30'135.83</b>
311	MOBILIER, MACHINES, VEHICULES, MAT.	6'952.33
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	21'204.35
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	653.60
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES	1'325.55
<b>09</b>	<b>AUTRES CHARGES ET REVENUS</b>	<b>69'622.34</b>
319	FRAIS DIVERS	51'847.24
330	PATRIMOINE FINANCIER	17'775.10
<b>1</b>	<b><u>SECURITE PUBLIQUE</u></b>	
<b>10</b>	<b>ETAT CIVIL</b>	<b>8'092.10</b>
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	6'722.70
303	ASSURANCES SOCIALES	1'098.75
305	ASSURANCES MALADIE, ACCIDENTS	270.65
<b>11</b>	<b>SECURITE MUNICIPALE</b>	<b>2'757.34</b>
303	ASSURANCES SOCIALES	2'021.20
319	FRAIS DIVERS	736.14
<b>14</b>	<b>INCENDIE ET SECOURS</b>	<b>28'627.98</b>
310	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES,	218.25
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	402.28
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	1'008.65
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIER	26'839.30
319	FRAIS DIVERS	159.50
<b>16</b>	<b>PROTECTION CIVILE</b>	<b>2'994.90</b>
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	2'765.80
303	ASSURANCES SOCIALES	52.00
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	15.00
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	162.10
<b>2</b>	<b><u>ENSEIGNEMENT ET FORMATION</u></b>	
<b>21</b>	<b>ECOLES PUBLIQUES</b>	<b>269'679.00</b>
305	ASSURANCES MALADIE, ACCIDENTS	1'934.95
310	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES	230.00
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	98'580.95
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	165'430.25
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES	3'142.85
365	INSTITUTIONS PRIVEES	360.00
<b>3</b>	<b><u>CULTURE ET LOISIRS</u></b>	
<b>30</b>	<b>ENCOURAGEMENT A LA CULTURE</b>	<b>507'052.91</b>

301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	16'152.95
303	ASSURANCES SOCIALES	2'255.70
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	7'051.35
310	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES,	4'209.28
311	MOBILIER, MACHINES, VEHICULES, MAT.	4'884.80
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES	2'747.20
317	DEDOMMAGEMENTS	594.80
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	469'156.83
<b>33</b>	<b>PARCS ET PROMENADES</b>	<b>3'531.80</b>
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	3'423.15
319	FRAIS DIVERS	108.65
<b>34</b>	<b>SPORTS</b>	<b>124'062.18</b>
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	20'829.15
303	ASSURANCES SOCIALES	1'238.75
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	2'604.35
306	PRESTATIONS EN NATURE	1'677.17
310	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES	3'255.51
365	INSTITUTIONS PRIVEES	94'457.25
<b>35</b>	<b>AUTRES LOISIRS</b>	<b>11'475.21</b>
311	MOBILIER, MACHINES, VEHICULES, MAT.	4'680.56
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES	3'353.20
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	3'441.45
<b>5</b>	<b><u>PREVOYANCE SOCIALE</u></b>	
<b>54</b>	<b>INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE</b>	<b>14'983.60</b>
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	4'983.60
365	INSTITUTIONS PRIVEES	10'000.00
<b>58</b>	<b>AIDE SOCIALE</b>	<b>35'147.98</b>
303	ASSURANCES SOCIALES	956.80
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	8'058.35
305	ASSURANCES MALADIE, ACCIDENTS	5'751.30
311	MOBILIER, MACHINES, VEHICULES, MAT.	753.00
361	CANTONS	6'062.08
367	ETRANGER	13'566.45
<b>6</b>	<b><u>TRAFIC</u></b>	
<b>62</b>	<b>ROUTES COMMUNALES</b>	<b>8'398.66</b>
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	4'409.60
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	3'808.56
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS	180.50
<b>65</b>	<b>TRAFIC REGIONAL</b>	
<b>7</b>	<b><u>PROTECTION &amp; AMENAG. ENVIRONNEMENT</u></b>	

<b>71</b>	<b>PROTECTION DES EAUX</b>	<b>6'926.10</b>
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	6'926.10
<b>72</b>	<b>TRAITEMENT DES DECHETS</b>	<b>138'701.69</b>
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	1'109.95
303	ASSURANCES SOCIALES	380.85
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	11.00
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS	31'684.90
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES	3'939.35
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	11'643.30
351	CANTONS	89'932.34
<b>74</b>	<b>CIMETIERES ET CREMATOIRES</b>	<b>41.00</b>
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	41.00
<b>78</b>	<b>AUTRES TACHES PROT. ENVIRONNEMENT</b>	<b>570.85</b>
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	570.85
<b>9</b>	<b><u>FINANCES ET IMPOTS</u></b>	
<b>90</b>	<b>IMPOTS</b>	<b>2'659'265.80</b>
346	COMPENS. FIN. AUX COMM. FRANCAISES	1'271'637.04
351	CANTONS	1'387'628.76
<b>94</b>	<b>CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX</b>	<b>10.00</b>
320	ENGAGEMENTS COURANTS	10.00
<b>95</b>	<b>IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER</b>	<b>5'074.32</b>
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	1'362.87
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	3'711.45
	<b><u>TOTAL GENERAL</u></b>	<b><u>4'003'467.38</u></b>

Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

\*\*\*\*\*



b) Délibération No 16a/2007

**relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2006**

---

Vu le compte administratif pour l'exercice 2006 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2006 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département du territoire,

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le rapport de la commission des finances,

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 15 mai 2007,

**D E C I D E**

**PAR 23 OUI ET 5 ABSTENTIONS**

1. d'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2006,
2. d'approuver le compte de fonctionnement 2006 pour un montant de CHF 65'858'103.61 aux charges et de CHF 80'413'866.19 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 14'555'762.58,
3. d'approuver le compte d'investissement 2006 pour un montant de CHF 11'792'354.56 aux dépenses et de CHF 176'782.05 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 11'615'572.51,
4. d'approuver le financement des investissements nets de CHF 11'615'572.51 par l'autofinancement à raison de CHF 24'381'139.45 au moyen de la somme de CHF 9'825'376.87 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 14'555'762.58,
5. d'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 14'555'762.58 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2006,
6. d'approuver le bilan au 31 décembre 2006, totalisant à l'actif un montant de CHF 169'065'416.06 qui se compose de:

– Patrimoine financier (natures 10 à 13)	63'707'100.05
– Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	105'358'316.01
– Avances aux financements spéciaux (nature 18)	0.00
– Découvert (nature 19)	0.00
Total de l'actif	<b>CHF 169'065'416.06</b>

et au passif un montant de CHF 169'065'416.06 qui se compose de:

– Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	5'108'343.94
– Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	0.00
– Engagements envers des entités particulières (nature 23)	1'001'769.26
– Provisions (nature 24)	16'603'194.00
– Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	8'858'390.70
– Fortune nette (nature 29)	<u>137'493'718.16</u>
Total du passif	<b>CHF 169'065'416.06</b>

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2006 à CHF 26'284'122.90.

\*\*\*\*\*

c) **Délibération No 18a/2007**

**relative à l'approbation du rapport de gestion 2006 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement)**

---

Vu l'article 8 des statuts de l'OPC Meyrin-Mandement;

Vu le rapport et les comptes présentés par le Conseil administratif;

Vu le rapport de la commission des finances,

Le Conseil municipal, dans sa séance du 15 mai 2007,

**D E C I D E**

**PAR 28 OUI, SOIT A L'UNANIMITE**

d'accepter les comptes et le rapport de gestion 2006 de l'OPC Meyrin-Mandement.

\*\*\*\*\*

d) **Délibération No 17/2007**

**relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2006 de la Fondation Nouveau Meyrin**

---

Vu les documents présentés par le Conseil de la Fondation Nouveau Meyrin;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 15 mai 2007,

**D E C I D E**

**PAR 27 OUI ET 1 ABSTENTION**

d'accepter les comptes et le rapport de gestion de l'exercice 2006 de la Fondation Nouveau Meyrin.

\* \* \*

14. **Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 383'500.- destiné à financer le renouvellement et l'achat de matériel et logiciels informatiques, d'une machine de mise sous pli et de systèmes d'encaissements électroniques (projet No 12a/2007). Rapport de la commission d'information et communication (M. Iswala, S)**

**M. Iswala** donne connaissance du rapport de la commission d'information et communication :

"Cette délibération, selon M. Solai, regroupe trois domaines d'activités :

*Matériel informatique pour la salle des machines, renouvellement, acquisition du matériel et licences bureautiques, acquisition ou développement de logiciels et appareils d'encaissements électroniques et de mise sous pli.*

Quant aux détails minutieux du projet, j'ose vous demander de vous référer à l'exposé des motifs de la délibération en votre possession.

Compte tenu de l'évolution rapide des technologies informatiques, rappelle M. Solai, les outils s'usent bien entendu mais aussi ne correspondent plus aux innovations incessantes qui exigent toujours plus de capacité. Cette présentation brillante est suivi des questions des commissaires.

Plusieurs commissaires demandent s'il ne serait pas plus simple de doter les lieux extérieurs à la mairie d'éléments Wifi. L'intention est de relier tous les sites communaux à la mairie par fibre optique qui est plus fiable d'une part et, d'autre part, la sécurité est aussi garantie répond M. Haessig. Seront ainsi reliés les crèches, la ferme de la Golette, les centres sportifs et le centre de voirie et horticole. Tout devrait être en place à la fin de cette année ou au pire au début de 2008. En outre, comme les grandes communes sont intéressées à être reliées au SIACG, la fibre optique permet de transporter diverses données, souligne M. Sansonnens.

Un commissaire s'inquiète du coût des logiciels nécessaires à l'état civil. A cette inquiétude, M. Solai le rassure que ce logiciel est mis gratuitement à disposition par la Confédération. S'agissant de la machine à mettre sous pli, ce serait un gagne-temps qui pourrait être utilisé pour d'autres tâches.

Après que toutes les questions soient posées et répondues, le président met au vote la délibération qui est acceptée par 9 oui et 1 abstention."

**M. Mouraret** donne connaissance de la position des radicaux :

"Si les bons outils ne génèrent pas forcément les bons ouvriers, il est indéniable toutefois que lorsqu'ils s'appuient sur le savoir-faire d'un personnel performant, ils contribuent grandement à l'amélioration de la qualité du travail rendu.

Comme il est parfaitement relevé dans la délibération No 12a/2007 et confirmé dans le procès verbal de la commission information et communication du 27 mars 2007, ce budget d'un montant de CHF 383'500.- concerne une multitude de services et argumente de besoins identifiés de manière précise.

A ce propos, il convient de remercier l'administration ainsi que l'ensemble des services concernés d'avoir clairement déterminé ces besoins, d'avoir indiqué les divers coûts avec un grand souci du détail et clairement explicité les améliorations qu'apporteront les investissements regroupés sous le montant sur lequel nous sommes appelés à nous prononcer ce soir.

Le groupe radical votera sans hésitation cette délibération, convaincu qu'il est du bien-fondé de la demande, et ainsi qu'il l'a toujours fait quand les demandes d'investissements étaient cohérentes et justifiées."

**M. Jimenay** fait la déclaration suivante au nom du groupe démocrate-chrétien :

"Le renouvellement du matériel et des logiciels nécessaires au bon fonctionnement des services de l'administration est une démarche inévitable. Ce sont pour la plupart des outils standard. Il est un peu regrettable d'avoir attendu un peu trop longtemps pour envisager le remplacement du serveur de fichiers.

En ce qui concerne la machine à mettre sous pli, il est étonnant de constater que la Commune ait pu s'en passer jusqu'à aujourd'hui, préférant laisser le personnel prendre le risque de coupures au doigts avec le papier et investir du temps dans des tâches répétitives pour le pliage des documents qui sont certainement beaucoup plus coûteuses que le prix de la machine elle-même. Vivement l'entrée en vigueur de *Meyrin Qualité*.

Le reste des équipements, bornes à la mairie et à Maisonnex, imprimante et lecteur à codes barres, etc. répondent aux besoins quotidiens pour que l'administration puisse remplir sa mission première de servir la population aussi bien que possible.

C'est pourquoi le groupe DC votera avec plaisir cette délibération."

**M. Chambers**, en tant que président de la commission information et communication, signale avoir relevé plusieurs questions des commissaires auxquelles l'administration s'était engagée à répondre dans le procès-verbal, ce qui n'a pas été le cas. Aussi, il réitère sa demande.

D'autre part, il remercie M. Solai et les personnes concernées pour la qualité de leur présentation.

Enfin, il indique avoir soulevé la question de la mise à disposition d'un poste pour les aveugles, qui est assez onéreux, mais il s'avère que l'A.I. prend en charge un tel équipement. Il précise cependant que les écrans 21 pouces facilitent l'utilisation des ordinateurs par les personnes âgées et les malvoyants.

**Mme Bordry** fait la déclaration suivante :

"Les Verts soutiendront cette délibération car la nécessité de renouveler le matériel informatique ou d'équiper de nouveaux postes dans l'administration est indéniable, le traitement du courrier et la mise sous pli qui étaient manuels doivent pouvoir être automatisés, et la volonté de sécuriser et d'harmoniser la gestion comptable des différents points de caisse est tout à fait légitime.

Tous ces outils plus performants et mieux adaptés aux besoins de l'administration amélioreront la productivité et la qualité des prestations fournies à la population."

**M. Hulliger** tient à féliciter toute l'administration, en particulier pour la qualité de la présentation des dossiers qui s'est considérablement améliorée ces dernières années.

**M. Iswala** annonce que le parti socialiste soutiendra sans hésitation cette délibération.

Plus personne ne demandant la parole, il est passé au vote de la **délibération No 12a/2007**

**relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 383'500.- destiné à financer le renouvellement et l'achat de matériel et logiciels informatiques, d'une machine de mise sous pli et de systèmes d'encaissements électroniques**

---

Vu la nécessité de renouveler le matériel informatique (imprimantes, écrans, etc.) en raison de sa vétusté;

Vu la nécessité d'équiper de nouveaux postes informatiques dans l'administration;

Vu le point de situation concernant la délibération N° 33a/2003 en commission d'information et communication élargie du 9 février 2006;

Vu le volume important d'envoi de courrier et la mise sous pli manuelle et fastidieuse que cela implique;

Vu la volonté de sécuriser et d'harmoniser la gestion comptable des différents points de caisses;

Vu le rapport de la commission d'information et communication;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 15 mai 2007,

**D E C I D E**

**PAR 28 OUI, SOIT A L'UNANIMITE**

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 383'500.-** destiné à financer le renouvellement et l'achat de matériel et logiciels informatiques, d'une machine de mise sous pli et de systèmes d'encaissements électroniques;
2. de prélever cette somme sur les disponibilités communales;
3. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif;
4. d'amortir la dépense nette prévue de CHF 383'500.- en 4 annuités, de 2008 à 2011, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 05.331 "Amortissement des crédits d'investissements".

\* \* \*

**15. Rapport de la commission d'aide au développement (Mme Girardet, Ind.)**

"Depuis 2002, sur proposition de la commission d'aide au développement et acceptée par le Conseil municipal, la commune de Meyrin consacre le 0,7% des charges de son budget de fonctionnement à l'aide au développement. Les comptes 2006 ont permis ainsi de distribuer la somme de CHF 458'000.-. Pour mémoire, voici un rappel des critères de cette commission que j'ai le plaisir de co-présider avec M. Placide Iswala.

Les subventions visent principalement des ONG et des associations n'ayant pas de gros projets, ayant si possible un lien avec la commune de Meyrin et l'assurance d'un suivi de développement durable, ex : construction d'école, de dispensaires médicaux, soutien à la formation et l'éducation, à la culture et l'agriculture, au reboisement, etc. Un nouveau système de formulaire d'inscription et de présentation plus rationnel a été mis en place par l'administration, de manière à permettre aux commissaires une lecture rapide et condensée du projet candidat. Vous en trouverez un exemplaire en annexe.

Toutes les demandes font d'abord l'objet d'un tri .Ce premier tri vise à éliminer les dossiers qui s'éloignent des critères fixés. Ces dossiers pré-sélectionnés sont ensuite remis pour consultation et accord aux deux présidents qui fixent les dates de réunions. Ils sont sélectionnés par ordre d'arrivée. Les auteurs d'un projet sont auditionnés en commission afin de répondre à toutes les questions des commissaires qui, de ce fait en toute connaissance de cause, peuvent se déterminer avant le vote final sur le bien-fondé du projet et sur les montants à allouer. Il me plaît de relever que ces séances sont en général empreintes de bon sens et d'objectivité et que, lors du vote, les décisions sont presque toujours prises à l'unanimité.

Comme vous pouvez le constater la commission n'a pas chômé : 25 projets ont été soumis à la commission durant l'année 2006. Ils sont classés par domaine d'intérêts, à savoir éducation, environnement, femmes, santé, économie et agriculture. Les séances font l'objet de débats intéressants, d'interventions nourries et constructives, toujours dans l'optique du respect des critères établis. Notre but est de rendre dans la mesure du possible les bénéficiaires autonomes, d'assurer par nos modestes contributions l'amélioration de la qualité de vie des plus défavorisés, de leur redonner ainsi dignité et l'espoir peut-être d'une vie meilleure.

Vous trouverez en annexe au rapport la liste des associations qui ont présenté une demande et dont la commission a procédé à un examen des dossiers avant d'accepter le projet.

La semaine solidarité Nord Sud, organisée traditionnellement à la fin de la législature s'est déroulée au ForuMeyrin du 14 au 20 novembre 2006. De nombreuses associations se sont mobilisées et nous avons pu assister à des débats, des discussions et présentations de films et d'expositions autour notamment du thème de l'eau, de l'énergie et des relations avec la commune de Meyrin. Une soirée festive, musicale et de découvertes culinaires a clos cette manifestation. J'aimerais relever l'excellent travail d'organisation de Mme Melissa Rebetez. Néanmoins, contrairement aux législatures précédentes où la commission était participative, ne serait-ce que par une prise de parole le jour de l'inauguration, je regrette le peu d'implication réservée à l'ensemble de la commission et aux présidents alors qu'une sous-commission avait émis des propositions qui n'ont pas été retenues. Il est vrai que les commissaires étant très sollicités, il était peut-être plus simple de s'en remettre complètement aux services de l'administration concernés et à sa conseillère administrative, Mme Boget.

L'aide au développement doit rester dédiée à l'aide aux personnes dans leurs pays. Ces projets sont l'expression vivante d'une solidarité commune qui veut une vie digne pour chaque être humain vivant sur cette planète. Chacun et chacune peut participer à cet humanisme aujourd'hui tant malmené. Développer le commerce équitable local et international, favoriser l'économie sociale et solidaire, promouvoir la souveraineté alimentaire, propager la citoyenneté par l'éducation. Notre regard doit s'élargir. Il est capital d'analyser le contexte évolutif contemporain et de pouvoir ainsi mieux identifier les forces qui génèrent la misère. Pour être efficace, il s'agit non seulement de s'attaquer aux causes, mais aussi aux effets

de celles-ci. C'est dans cette optique que je suggère aux membres de la commission qui siégeront lors de la prochaine législature de revoir ces critères avec une plus large ouverture d'esprit, non seulement basée sur des actes concrets, mais aussi par l'encouragement à la formation démocratique, à l'éducation civique et politique, par la diffusion de supports didactiques appropriés.

Au terme de ce rapport, j'aimerais remercier sincèrement les membres de la commission pour leur intérêt et leur objectivité, Mme Melissa Rebetez, cheffe du service de l'action sociale et de la jeunesse, et Mme Raabe, pour leur disponibilité et leur efficacité qui ont ainsi facilité notre tâche. Je tiens à féliciter le président sortant, Placide Iswala, pour sa patience devant certaines difficultés d'ordres logistique ou administratif, relever notre excellente collaboration et entente tout au long de cette législature et lui souhaiter bonne continuation.

Vous trouverez en annexe au rapport une copie du formulaire d'inscription et la liste classée par domaine d'intérêt des projets acceptés en 2006. Par ailleurs, comme annoncé en séance de la commission des finances, je demande que ce rapport soit joint au compte rendu administratif et financier 2006."

\* \* \*

**16. Rapport du délégué au comité du centre de loisirs (Maison Vaudagne)**  
**(M. Iswala, S)**

**"ORIENTATION ET ACTIONS**

L'année 2006 a été une occasion pour la Maison Vaudagne de démontrer en actes qu'il y a d'autres manières de vivre et de travailler ensemble. En effet, le comité, dans sa déclaration d'intention, a prêté une attention particulière au développement d'un large partenariat avec les différents acteurs sociaux et socioculturels de la Commune pour mieux coordonner et développer l'action de prévention et d'encadrement de la jeunesse.

A l'automne 2005, l'Undertown qui devait, à la demande de la Commune et de la FAS'e, adapter ses objectifs et ses activités aux besoins exprimés par les deux mandants, n'y parvenant pas, ceux-ci décidèrent de rompre la collaboration avec l'association Undertown. Sans se prononcer sur le bien-fondé ou pas, la disparition d'un acteur majeur de la politique socioculturelle des jeunes meyrinois ne pouvait que rendre la Maison Vaudagne disponible pour appuyer, soutenir toute démarche qui pourrait faire rouvrir ce lieu.

Le réseau des associations FAS'e – Undertown, Transit, Maison Vaudagne travaillant pour les populations jeunes n'est pas aussi important pour qu'il puisse se passer de l'un de ses membres. Chacun a son rôle à jouer : si l'un manque, les partenaires le ressentent immédiatement et la dynamique est bouleversée.



A demande de la commune de Meyrin et de la FAS'e qui ont souhaité que l'espace Undertown reprenne sa place dans le réseau, l'équipe d'animation de la Maison Vaudagne s'est retrouvée au cœur de la réflexion tout comme de l'action en participant activement à :

- la réouverture intermédiaire de l'espace Undertown;
- la commission de gestion transitoire;
- au groupe de la réflexion;
- au groupe de pilotage.

La Maison Vaudagne a répondu présente à toutes les sollicitations sachant que cela allait lui demander des sacrifices importants. La Maison Vaudagne a dû réorganiser le temps de travail des animateurs. Anandy Clerc et Elodie Sudan se sont ainsi partagées entre l'espace Undertown et leur lieu de travail habituel. Toute cette force de travail n'a pas profité à la Maison Vaudagne, mais la Maison Vaudagne est fière de son ouverture, de sa disponibilité, de son engagement responsable parce qu'à travers ces différentes institutions, il y a des enfants, des jeunes et c'est l'ensemble de la population meyrinoise qui est au centre de ses préoccupations.

## **VIE ET ACTIONS**

### **Redynamisation de l'Association Maison Vaudagne**

Malgré le succès grandissant de trois fêtes organisées : "Maison Vaudagne en fête" fin janvier 2006, "fête de l'été" en juin et "la fête de l'automne" début décembre dans le but de redynamiser l'Association Maison Vaudagne, le manque de membres engagés se fait toujours cruellement sentir. Si la Maison Vaudagne n'était pas subventionnée, la plupart des usagers devraient renoncer aux activités proposées. Les utilisateurs des associations ont un rôle important à jouer dans le mouvement associatif. Vous savez combien celui-ci apporte à notre société, combien il l'enrichit, combien il participe à notre démocratie participative. En s'investissant librement dans une des associations qui vous tient plus à cœur, vous apporterez un nouveau souffle, vos idées, vos suggestions, vos envies, vos compétences. L'association a besoin de vous tout comme vous avez besoin d'elle, engagez-vous.

### **K – FETE - REAMENAGEMENT EXTERIEUR DE LA PLACE DES JEUX**

En raison de non conformité de l'aménagement vétuste de la cuisine de la K – Fête, le 7 mars 2006, le Conseil municipal a enfin voté la délibération No 07/2006 relative à "l'ouverture d'un crédit de CHF 45'000.- destiné à financer le renouvellement de l'équipement de cuisine de l'espace Entre 2 de la Maison Vaudagne". Ces travaux étaient indispensables afin de respecter les conditions d'hygiène pour le service des repas dans le cadre de la K-Fête.

Le réaménagement extérieur de notre centre de loisirs date de l'automne 2004. Finalement, c'est en automne 2006 que le Conseil municipal a voté un crédit pour cet aménagement. Nous espérons que d'ici l'été prochain nous pourrions accueillir les usagers du centre dans un cadre plus confortable et plus convivial.

## **MUNDIAL 2006 – MEYRIN-LES-BAINS –EXPO-FORUMEYRIN**

A l'occasion de la coupe du monde de football, la Maison Vaudagne a offert son soutien à l'Association Impact Prod pour mettre sur pied un projet de diffusion du 1<sup>er</sup> tour des matches de foot de la coupe du monde sur grand écran. Les buts d'Impact Prod sont de promouvoir des activités sociales, culturelles et sportives.

Durant les trois premières semaines des vacances scolaires d'été s'est déroulé Meyrin-les-Bains. Cette activité a été organisée en partenariat avec le SASJ. Bien que plusieurs améliorations doivent être apportées au projet, la Maison Vaudagne souhaite poursuivre cette expérience cette année.

Dans le cadre des activités thématiques du ForuMeyrin, celle du jardin a retenu l'attention de la Maison Vaudagne. L'équipe des mercredis s'est investie, un important travail de sensibilisation à la récupération et au recyclage des matériaux de consommation a été effectué auprès des enfants. Chaque épouvantail était en lien avec un thème. Lors de l'exposition éphémère dans le jardin de la Maison Vaudagne, une pancarte expliquait l'importance du respect de la nature.

## **SECTEUR ENFANTS**

La Maison Vaudagne, dans sa réflexion, s'est penchée sur la possibilité d'organiser des activités intergénérationnelles, des rencontres avec des aînés. Pour sensibiliser les parents et enfants, elle a utilisé la campagne "l'éducation donne de la force" comme toile de fond aux activités proposées.

## **SECTEUR PREADOLESCENCE - ADOS**

Pour l'accueil des préadolescents, la Maison Vaudagne, durant l'année 2006, a pérennisé cet accueil et amélioré le passage des enfants qui viennent des activités enfants aux activités pour les préadolescents. Elle a amené, conduit, les préadolescents à plus d'autonomie.

Quant aux ados, les animateurs ont développé la dynamique de l'équipe pour optimiser le travail en utilisant la campagne "l'éducation donne de la force" comme toile de fond aux activités proposées et pour faire réfléchir les équipes. Ils ont proposé des activités culturelles inhabituelles, faire réfléchir les jeunes sur des questions de société tel le racisme. A travers les actions menées avec les ados sur leur propre initiative, le but est de les inciter à prendre des initiatives et à développer leur esprit de créativité.

## **SECTEUR ADULTE ET TOUT PUBLIC**

Paroles de parents, Maison Vaudagne a continué le travail en menant des réflexions entre les membres des institutions organisatrices et les parents intéressés.

Pour le Soutien associatif, la Maison Vaudagne continue à aider les associations à faire un travail de qualité en étant disponible et à leur écoute. Meyrin-les-Bains en a été un exemple concret, qui a permis de favoriser les échanges entre membres des associations participantes et de susciter l'intérêt d'autres associations.

## DECLARATION D'INTENTION DU COMITE

L'association et le personnel sont chargés d'une action socio-éducative et socioculturelle dont l'objectif est la prévention et la promotion de la qualité de vie.

Le comité souligne une fois de plus que, bien que la population meyrinoise soit relativement stable, un accroissement de celle-ci est prévisible. La Maison Vaudagne est saturée et ne peut pas répondre à de nouveaux besoins. Pour empêcher que des listes d'attente s'allongent infiniment, la Commune doit prévoir de nouveaux locaux et de nouveaux moyens en personnel d'encadrement et budget de fonctionnement."

\* \* \*

### **17. Rapport de la déléguée à la commission consultative des Aînés (Mme Zwick-Merchan, AdG)**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 15 mai 2007 – Fin de législature

#### Bureaux de la commission consultative des Aîné-e-s

Le 24 janvier 2007, pour la préparation de la commission consultative du 26 avril 2007 et des différentes activités mises à la disposition des retraités, organisées par le bureau de Mme Yolande Cuttelod avec la collaboration active de tous les membres du Bureau sous la présidence de M. Roland Sansonnens :

Le programme suivant pour 2007 a été discuté :

- Cours de remise en forme (les mercredis)
- Sorties de nordic-walking (Mme Perriraz) tous les mardis dès le 2 février 2007
- Cours de traitement des images numériques
- Sorties à vélo
- Informations sur les TPG
- Cyberespace les jeudis et vendredis après-midi
- Repas pour les Aînés de Cointrin
- Cours TCS
- Visite de l'entreprise Val d'Arve SA laiterie réunie genevoise (M. Chuard) le mercredi 7 mars 2007
- Rallye
- Concours d'écriture
- Visite du Musée de la Réforme et archéologique (L. Zwick-Merchan) le mardi 20 mars 2007
- Visite du Musée national de Prangins (L. Zwick-Merchan) le 26 juin 2007

- Visite du Palais de Justice
- Visite de l'Hôtel-de-Ville (Mme Ecuyer) le vendredi 16 mars 2007
- Visite des Archives de l'Etat (Mme Ecuyer) le mercredi 28 mars 2007
- Visite des installations du Casino du Lac
- Visite du Vieux-Carouge
- Visite du Vieux-Ferney
- Visite de Givaudan
- Visite de l'entreprise Pouly
- Visite du CERN
- Visite de l'observatoire de Sauverny
- Les vacances des Aîné-e-s
- L'excursion pour déguster "les bondelles fumées" ( M. Filleux) le 31 mai 2007.

Le 19 avril 2007 pour la concrétisation des visites à faire et autres activités prévues.

Le Bureau décide d'organiser la prochaine commission consultative dans le Globe du CERN et Mme Cuttelod demandera à la direction de ce dernier une présentation des activités.

Organisation du Rallye le 15 juin 2007 (resp. M. Chuard et Mme Ecuyer).

Vacances des Aînés en Espagne au mois de septembre 2007.

Visite au Jardin alpin (M. Rossé).

#### Commission consultative des Aîné-e-s

Le jeudi 26 avril 2007 de 15h00 à 16h30 au Forum Meyrin, M. Pierre-François Unger a présenté "Objectifs de législature du département de l'économie et de la santé touchant les Aînés".

A signaler : le succès du spectacle (gratuit pour les Aîné-e-s) "Edith Piaf" qui a eu lieu le 11 mars 2007 au Forum Meyrin avec la participation de la chorale du Club des Aînés. (257 personnes).

D'autres activités et visites ont eu lieu : les classiques randonnées pédestres menées par M. Barbalat et Mme Rickenbacher, entre février et mai 2007, la présentation de la Musique municipale de Meyrin le 4 mai 2007 à l'école de Cointrin, les deux thé dansant des 25 février et 25 mars 2007 à ForuMeyrin avec show surprise, la visite guidée au Musée de la Fondation Zoubov (Mme Ecuyer) le 2 mars 2007 et la visite à l'ONU le 18 janvier 2007.

Deux envois info-Aînés ont été effectués en février et en avril 2007 (plus de 3'000 à chaque fois) pour leur annoncer l'ouverture du CyberEspace et leur communiquer les divers services que la Mairie met à leur disposition : les visiteuses pour palier à la solitude, les déclarations d'impôts pour les moins fortunés, le bus pour aller au cimetière de Feuillasse, les repas du Club de midi, etc.

Un total de 1'750 personnes a participé aux activités proposées de janvier à avril 2007 : l'enthousiasme des Aînés pour participer à toutes ces activités et visites est tel et le nombre de participants étant limité, il faut à chaque fois refuser des inscriptions tardives, doubler les guides ou refaire la visite une deuxième fois. Les responsables des musées et des entreprises nous font remarquer que cette curiosité culturelle des Aînés de Meyrin est assez exceptionnelle, elle est en outre très gratifiante pour les organisateurs-trices, qui sont vraiment très fier-es de leur travail.

Maintenant que je quitte le Conseil municipal, je tiens à remercier les conseillers municipaux qui m'avaient élue comme déléguée à la commission consultative des Aînés et au Bureau durant les deux législatures (1999-2003 et 2003-2007). J'ai eu un énorme plaisir à participer à ces instances et à organiser, avec les autres membres du comité, les nombreuses activités que la mairie propose à ses Aînés et à vous communiquer, à travers mes rapports, ma satisfaction sur un service bien structuré et efficace.

Un grand merci à Mme Yolande Cuttelod, cheffe du service des Aînés, qui a toujours encouragé et aidé les membres du Bureau dans la préparation des nombreuses activités. Elle a aussi contribué, avec ses idées, à faire fructifier la variété des manifestations organisées.

M. Roland Sansonnens a été un président parfait, qui nous a encouragés et donné beaucoup d'autonomie, créant ainsi une ambiance de collaboration et de collégialité qui a facilité nos démarches. Je le félicite pour sa réélection en tant que conseiller administratif et souhaite fortement qu'il garde le dicastère du service social Aînés, car ces derniers l'apprécient énormément."

\* \* \*

**18. Rapport des déléguées à la commission consultative du Fonds d'art contemporain de Meyrin (Mmes Janine Revillet, S, et Yolande Bocard, DC)**

Période 2006-2007

La commission consultative du Fonds d'art contemporain de Meyrin s'est réunie à raison de cinq fois et a visité deux ateliers d'artistes durant l'année 2006-2007.

Commission consultative du Fonds d'art contemporain de Meyrin

Pour rappel, la commission du Fonds d'art contemporain de Meyrin se compose statutairement de sept membres artistes, deux représentant-e-s du Conseil municipal dont le mandat ne peut excéder deux législatures, soit huit ans, et est présidée par un-e conseiller/ère administratif/ve. Actuellement, la commission est composée des artistes suivant-e-s:

Mme F.-H. Brou, rédactrice d'art, M. X. Cardinaux, plasticien, M. C. De Montaigu, sculpteur, Mme R. Furrer, peintre et graveur, Mme E. Jobin, plasticienne, Mme M. Poiatti Haldimann, historienne et critique d'art, Mme K. Von Flotow, photographe.

Mme M. Brand, Mme S. Faure et M. D. Fontana nous ont quittés durant cette législature.

Pour favoriser une bonne marche du Fonds, la volonté de la commission est de toujours privilégier un tournus afin qu'elle soit toujours représentée par d'anciens et de nouveaux membres, ce qui est effectivement le cas pour la représentativité actuelle.

### Visites d'ateliers

La commission du Fonds d'art contemporain de Meyrin a renoué avec une vieille tradition, les visites d'ateliers d'artistes. Un regard sur le cœur même de l'artiste et de son lieu de création nous a permis de mieux découvrir les différentes techniques et tout particulièrement la personnalité de deux artistes bien différentes.

Mme Mady Honegger, artiste créatrice, difficile à définir entre l'art et l'artisanat, un peu en marge de l'habituel :

*"Durant une longue période, l'artiste se focalise sur un thème qui l'inspire. Elle épuise le sujet qui la fascine jusqu'à en extraire totalement son jus passionnel. Telle une obsession qu'il faudrait amener à la lumière afin de pouvoir vivre en toute sérénité. Tout objet qui est en devenir est malaxé, tordu, ficelé, peint par Mady Honegger pendant des jours, des semaines. Comme si elle voulait donner vie, chair et muscles à ses chaises, ses arbres, ses fleurs, ses bolides jusqu'à ce qu'ils s'affranchissent de leur état d'objet utilitaire et deviennent fables." Ch. Z.*

Le FACM a acquis 8 œuvres dont 7 chaises et une œuvre murale (voir Meyrin Ensemble de février 2007).

Mme Nicole Martin, artiste tisserande, qui pratique la tapisserie haute-lisse avec beaucoup de raffinement. Elle travaille le tissage depuis une trentaine d'années, a participé à l'évolution de ce métier et y a amené une dimension corporelle. Des mois de travail sont nécessaires pour réaliser une pièce.

Le FACM, lors de cette visite d'atelier, a acquis une tapisserie.

### Projets en cours

Dans le cadre des travaux menés pour l'assainissement des eaux sur la commune de Meyrin, le projet d'intégrer au fur et à mesure de l'avancement des travaux des interventions artistiques éphémères est toujours discuté. Les travaux s'étalant sur plusieurs années et se déplaçant dans la Cité, la mise en place d'interventions artistiques est compliquée à organiser. Plusieurs réunions seront encore nécessaires avant la concrétisation de ces projets et leur présentation aux Meyrinois. Le but de la commission est de permettre à des artistes de s'approprier l'espace en faisant découvrir à la population une autre image de l'art que celle habituellement donnée. Nous pourrons tout à loisir déambuler entre chantier et art en espérant oublier un instant les nuisances engendrées par ces travaux.

Quelle réflexion fondamentale sur notre engagement en matière de politique culturelle? Quel rapport entre art et politique? L'œuvre d'art se positionne politiquement par le seul fait qu'elle se trouve présentée à un endroit donné et elle se charge de contenu politique de par les réactions du public. Ces réactions conduisent parfois même à des interventions au niveau politique. La tâche des créateurs n'est-elle pas aussi celle de mettre en évidence des valeurs sociales et de dénoncer des abus par le biais de leur travail, tout en posant implicitement les questions politiques correspondantes, ce qui donnerait un sens à un système d'avertissement précoce. Notre commune a un rôle à jouer dans l'encouragement spécifique à l'accès à l'art et à la compréhension de celui-ci. C'est un cheminement vers une démocratisation de la culture.

Nous pensons que les créateurs font parties inhérentes des projets de notre politique culturelle et sociale et doivent y être intégrés tel que proposé dans le projet "art et chantier" dans le cadre de l'assainissement de notre Cité.

Pour mémoire, en 2006, "Meyrin les Bains" avait associé art et social.

Pour information, le Fonds présente un solde au bilan de CHF 836'111.- au 31 décembre 2006."

\* \* \*

#### 19. Projets de résolutions

Néant.

\* \* \*

#### 20. Projets de motions

Néant.

\* \* \*

#### 21. Propositions individuelles

**M. Dumalle** relève que de nombreux piétons cheminent le long de la route H.-C.-Forestier et qu'ils sont encore plus nombreux à cette époque de l'année, lorsque la fraisière est ouverte. Or, il a constaté que des véhicules y roulaient régulièrement à une vitesse inadaptée, jusqu'à 100 km/h, alors que cette route est limitée à 50 km/h bien qu'aucun panneau ne l'indique.

Par conséquent, il demande qu'un écriteau soit installé et que des contrôles de vitesse soient effectués.

**M. Ducrot** répond que des contrôles radars préventifs ont été organisés par le service de sécurité municipale et qu'il n'a pas été constaté que des véhicules roulaient à 100 km/h. En outre, il doute que l'Etat accepte de placer un panneau de limitation de vitesse du moment qu'il va de soi que, dans une localité, celle-ci est limitée à 50 km/h.

Il reconnaît qu'il peut y avoir des problèmes lorsque la fraisière est ouverte puisque cette route dessert également l'aviation générale. **M. Ducrot** en profite pour faire remarquer qu'elle ne doit pas être utilisée comme voie de transit entre la Citadelle et la route de Meyrin.

Quoi qu'il en soit, il va voir dans quelle mesure une signalisation provisoire pourrait être aménagée lorsque la fraisière est ouverte.

\*\*\*\*\*

**M. Jimenay** rappelle avoir proposé de verser les jetons de présence d'une séance du Conseil municipal en faveur de la fondation Emmaüs en début d'année, et il avait alors été invité à présenter un projet de résolution y relatif.

Après avoir fait un sondage, il souhaite remercier ici les conseillers municipaux qui ont manifesté leur soutien, y compris les indépendants qui étaient prêts à céder la totalité de leurs jetons de présence. Il ne veut pas remercier les autres conseillers qui n'ont pas répondu, principalement ceux qui se vantent souvent d'être attentifs aux moins favorisés.

En conclusion, les soutiens ayant été moins nombreux que ce qu'il considère comme des oppositions, il renonce à présenter son projet de résolution, ce qu'il regrette.

\* \* \*

## 22. Questions

**M. Charpier** revient sur les élections du Conseil administratif et aimerait savoir si une plainte a été déposée par le Conseil administratif comme annoncé dans son tous-ménages du 20 avril 2007.

Il poursuit :

"Le Conseil administratif a mandaté un avocat de renom, Me François Bellanger, pour défendre sa cause contre la plainte de nos collègues, MM. Girardet et Hulliger. Le mémoire de ce mandataire, daté du 27 avril 2007, cite la commune de Meyrin comme intimée. De même, le Tribunal administratif, tombant dans le panneau, dans son jugement du 27 avril 2007, se prononce dans la cause entre MM. Girardet et Hulliger et la "commune de Meyrin".



Aussi, en tant que conseiller municipal, je m'insurge contre ce procédé. Jusqu'à preuve du contraire, la commune de Meyrin est représentée tant par le Conseil municipal que par le Conseil administratif. Or, le conflit dont il est question oppose le Conseil administratif aux deux auteurs du "pamphlet" incriminé. Le Conseil municipal n'a rien à voir dans ce conflit et ne s'est pas prononcé à ce sujet.

En faisant croire que notre Conseil législatif est partie prenante du conflit alors que ce n'est nullement le cas, ce mandataire du Conseil administratif, Me Bellanger, et le Tribunal administratif trompent l'opinion.

Je demande formellement qu'un rectificatif soit fait en précisant que le conflit ne concerne que le Conseil administratif et les deux auteurs du pamphlet. Il va de soi que les frais de procédure (honoraires, tribunal, etc.) ne devront en aucun cas être imputés sur les comptes de la Commune, en d'autres termes à la charge des contribuables.

Ma question est : le Conseil administratif est-il d'accord avec ma prise de position ? Si ce n'est pas le cas, je me chargerai moi-même, en tant que municipal responsable, de faire le nécessaire en haut lieu."

**M. Ducrot** explique que, dès le début de cette affaire, le Conseil administratif a agi sous sa responsabilité d'autorité exécutive, sans jamais y mêler le Conseil municipal. Il ajoute que l'affaire est pendante devant la justice et que le Conseil administratif n'est jamais entré en matière dans un quelconque débat par le biais de la presse, préférant laisser le soin à la justice de se prononcer. En conséquence, il ne veut pas polémiquer ce soir.

**M. Charprier** ne le souhaite pas non plus mais note que l'on parle de la commune de Meyrin dans les mémoires du jugement du Tribunal administratif, ce qui implique les autorités exécutives et législatives. Il craint donc qu'il y ait une confusion et que certains puissent croire que le Conseil municipal soutient le dépôt de plainte.

**M. Ducrot** ne veut pas discuter des aspects juridiques mais rappelle que l'exécutif n'a jamais mis en cause le Conseil municipal.

**M. Girardet** aimerait savoir si le Conseil administratif a déposé plainte auprès du Procureur général, ce qui a été annoncé de manière officielle à la population et dont la presse s'est fait l'écho.

Comme Me Bellanger l'a indiqué au Tribunal administratif, **M. Ducrot** explique que la préparation de la plainte était en cours quand il y a eu un recours de MM. Girardet et Hulliger auprès du Tribunal administratif demandant la suspension des élections. Me Bellanger a donc rédigé en priorité le mémoire relatif à ce recours, qui était urgent. Par la suite et avec le concours du Conseil administratif, il s'est occupé de la plainte qui est bien évidemment déposée par son intermédiaire mais le Conseil administratif n'a pas reculé.

**M. Ducrot** précise encore que, lorsque l'exécutif a constaté qu'il avait été victime de certains éléments pouvant faire l'objet d'une plainte auprès du Procureur général, il disposait de trois mois pour déposer cette plainte mais il serait ridicule d'attendre aussi longtemps pour ce faire.

**M. Girardet** revient sur la résolution déposée par le groupe des indépendants le 3 avril dernier concernant le maintien de la zone villa à Cointrin. Celle-ci, qui a été votée par le Conseil municipal sans opposition, demandait dans ses conclusions :

1. *de renouveler sa demande de modification du plan directeur cantonal à l'adresse du Conseil d'Etat,*
2. *de charger à nouveau le Conseil administratif de tout mettre en œuvre pour que Cointrin-est et Cointrin-ouest soient maintenus en 5<sup>ème</sup> zone (villas) assortie d'une proposition de densification pouvant aller jusqu'à un indice d'utilisation de 0,4 au plan directeur de quartier de Cointrin comme au plan directeur cantonal.*

**M. Girardet** rappelle qu'il avait été demandé que la lettre de M. Cramer, conseiller d'Etat, expliquant pourquoi il voulait déclasser Cointrin en zone de développement 3, soit publiée dans *Meyrin Ensemble* en même temps qu'une information sur la résolution précitée. Or, il n'est question dans l'article que de la résolution relative au plan directeur de quartier des Vergers votée le 3 octobre 2006 avec mention de la demande de maintien de la zone villa actuelle de Cointrin. A ce sujet, il s'étonne que le Conseil administratif ait écrit au canton le 21 décembre seulement, soit après une entrevue avec M. Cramer, et que la réponse du 22 janvier 2007 de ce dernier n'ait été communiquée aux conseillers municipaux que le 13 avril. Un tel retard est d'autant plus regrettable que M. Cramer était précisément en train de revoir le plan directeur cantonal et qu'il aurait été alors possible de négocier.

**M. Girardet** estime que le Conseil administratif a oublié les diverses demandes du Conseil municipal relatives à ce dossier, exprimées sous forme de résolutions, d'amendements, d'interventions orales et écrites. En outre, il a constaté la même problématique avec le TCMC.

**M. Ducrot** explique que lorsque la commission a demandé la publication de la lettre de M. Cramer, qui a été adressée au Conseil administratif, celui-ci a demandé à son auteur l'autorisation de la publier, procédure approuvée par le comité de rédaction du journal.

**M. Sansonnens** ajoute que toutes les décisions du Conseil municipal ont été rapidement transmises au Conseil d'Etat.

D'autre part, il a été attendu la séance du 19 décembre avec M. Cramer pour envoyer la résolution n°08c/2005 puisque l'ordre du jour incluait notamment le dossier relatif à Cointrin, mais des discussions préliminaires ont eu lieu avec le Conseil d'Etat. Suite à cette réunion, un courrier a été adressé à M. Cramer confirmant les positions du Conseil municipal dûment complétées par le Conseil administratif.

\*\*\*\*\*

**M. Mouraret** s'étonne qu'aucune adresse email ne figure sur le site internet de la Commune et demande s'il est possible d'y remédier.

**M. Ducrot** prend note de cette remarque qu'il trouve pertinente.

\*\*\*\*\*

Avant de clore cette dernière séance de législature, **M. Brulhart** fait le discours suivant :

"Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Il est d'usage, en fin de législature, de dresser un bilan de l'activité déployée durant l'année écoulée, ce que je vais tenter de faire avec vous.

Un premier élément désolant est que je n'ai pas réussi à réunir la commission de liaison afin de dépoussiérer le règlement du Conseil municipal. Cela pour la simple raison qu'il a fallu en priorité réviser le statut du personnel qui est important pour tous les employés de la Commune.

Cela étant, le Conseil municipal a voté des projets me tenant à cœur, comme le crédit destiné à la réalisation d'une patinoire couverte, tout comme le crédit pour la construction d'un espace de vie enfantine à Champs-Frêchets.

Sur un plan plus personnel, mon année en tant que président du Conseil municipal a été une aventure extraordinaire et particulièrement enrichissante. En effet, dans la mesure où le président est invité partout dans la commune de Meyrin-Cointrin à l'occasion de manifestations diverses et variées, j'ai pu me rendre compte de l'engagement et de la variété du tissu associatif évoluant dans notre commune. Que ces associations soient sportives, théâtrales ou sociales, toutes ont une volonté commune : la volonté de tenir une place dans notre commune et d'y jouer un rôle dépassant l'intérêt personnel : qu'ils en soient donc tous remerciés.

Je tiens à remercier le bureau du Conseil municipal et le Conseil administratif avec qui j'ai eu de bonnes relations et, en particulier, le secrétaire général, M. Solai, Mmes Dörfliiger et Hottelier ainsi que tous les chefs de service.

Mes remerciements vont aussi à l'ensemble de mes collègues du bureau, et je remercie également les conseillères et conseillers municipaux pour tout le travail qu'ils ont effectué durant cette législature.

Je finirai en félicitant les conseillers et conseillères municipaux élus pour la législature 2007-2011 ainsi qu'un grand bravo pour les brillantes élections de Mme Boget et de MM. Devaud et Sansonnens au Conseil administratif.

Pour conclure, je souhaite au prochain président du Conseil municipal autant de satisfaction que j'ai retirée de mon mandat ainsi qu'une année sans tensions et pleine de sérénité."

*(Applaudissements)*

En référence à une remarque de Mme Zwick-Merchan, **M. Ducrot** reconnaît que l'on peut avoir un sentiment d'inachevé en quittant cette assemblée, ce qui est inévitable en raison des contraintes du processus démocratique, mais n'empêche pas la commune de continuer de se construire. Il estime qu'il faut garder la satisfaction d'avoir pu entrer dans un débat d'idées, ce qui a été le cas de Mme Zwick-Merchan, car la démocratie est riche lorsque c'est le cas mais elle s'appauvrit quand y a des atteintes personnelles, ce qui ne devrait pas exister en politique.

**M. Ducrot** a eu beaucoup de satisfaction durant ses huit ans au Conseil administratif et il tient à rendre hommage au président du Conseil municipal car cette dernière année ne fut pas facile. Il regrette que la sensibilité libérale ne soit plus représentée dans ce Municipal, estimant que le libéralisme est lié à la responsabilité individuelle, notion qu'il apprécie. Il ressent aussi une certaine amertume en raison des mois difficiles qu'il vient de vivre. A ce sujet, il souhaite également rendre hommage à ses collègues de l'exécutif entre lesquels, malgré des désaccords et des idées souvent différentes, a toujours régné le respect, ce qui est un élément très important dans le débat politique. Il considère en effet que le respect doit toujours être présent, même si certains n'ont pas été choisis pour le poste de conseiller administratif, car la démocratie commence dans les partis tout en permettant, il est vrai, de se présenter de manière individuelle aux élections.

Si **M. Ducrot** a eu de l'amitié pour beaucoup de conseillers et ne détournera pas le regard lorsqu'il rencontrera la plupart d'entre eux, ce ne sera certainement pas le cas pour tous.

**M. Ducrot** tient enfin à rendre hommage aux employés de l'administration, qui ont travaillé avec beaucoup de sérieux et ont donné le meilleur d'eux-mêmes. Il dit avoir une sensibilité syndicaliste, ce qu'il a été, mais ceci ne l'empêche d'être libéral pour ce qui relève de la responsabilité individuelle. Il rappelle que le Conseil municipal aura l'occasion de débattre sur un nouveau statut dont la modernisation n'est pas contestée, mais considère qu'il sera important de ne pas vouloir baisser les salaires de manière déguisée, sous quelque forme que ce soit. Il estime en effet que l'administration ne le mérite pas et que le travail fait avec disponibilité et responsabilité mérite d'être considéré. En conclusion, c'est au personnel communal qu'il adresse son hommage.

*(Applaudissements)*

\* \* \*

**La séance est levée à 23h10/SH.**

Lu par le Bureau du Conseil municipal en  
date du 29 août 2007.

Le 1er Secrétaire:

Le Président:

Laurent TREMBLET

Jean-Claude BRULHART

**Annexes** : liste des projets acceptés par la commission d'aide au développement en 2006  
formulaire d'inscription d'un projet à la commission d'aide au développement